C.R.I.C. N° 40 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

Vendredi 27 novembre 2009

*Application de l’art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance *3*

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc.5-Ibcd (2009-2010) - N° 1 et annexes 6 et 9 partim) 3

Désignation d'un Rapporteur

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Bertouille, M. Tiberghien, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 3

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Bertouille, MM. Tiberghien, Elsen, Mmes Pecriaux, Salvi, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 11

Vote..... 18

Organisation des travaux

Orateurs : M. Tiberghien, Mme la Présidente, Mme Bertouille, MM. Dodrimont, Elsen, Mme Pecriaux, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, Mmes Sonnet, Salvi, MM. Daele, Kilic, Mme Fernandez Fernandez..... 18

Vote..... 45

Confiance au rapporteur..... 45

Liste des intervenants..... 46

Abréviations courantes..... 47

Présidence de Mme Julie Fernandez Fernandez, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC.5-Ibcd(2009-2010) — N° 1 ET ANNEXES 6 ET 9 PARTIM)

Mme la Présidente. – Je vous propose d'entamer nos travaux dès à présent puisque le quorum est atteint. Nous sommes réunis aujourd'hui pour, d'une part, étudier le cahier d'ajustement budgétaire 2009 et d'autre part, étudier le budget 2010. Je vous propose d'écouter l'exposé de Mme la Ministre. Sauf s'il y a des rermarques des Membres de la Commission, Mme la Ministre propose de faire un exposé joint, plutôt que de faire deux exposés, un sur l'ajustement et un sur le budget. Je propose que Mme la Ministre fasse un exposé global sur les deux. Si cela vous convient, je propose de procéder de cette façon.

Désignation d'un Rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Sonnet est désignée en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

Mme Bertouille (MR). – Avant de passer la parole à Mme la Ministre pour la présentation de ce bugdet, son premier budget, je souhaiterais apporter quelques commentaires. Ce n'est pas toujours facile un premier budget, donc, nous comprenons très bien qu'il y ait parfois de petits problèmes techniques.

Aussi, avant de commencer la discussion générale sur l'ajustement et le budget, je voudrais faire quelques petites remarques que j'ai pointées. Il y en a peut-être encore d'autres, je n'ai peut-être pas mis mes lunettes tout le temps. En tout cas, dans le programme justificatif, je voudrais savoir ce qu'il en est au niveau de la page 20. En effet, entre la page 20 et la page 21, je ne vois pas de lien dans la phrase. Cela se termine par un point à la page 20 et cela commence par «bancaire» à la page 21. Je ne sais pas si une page s'est perdue, si un programme justificatif s'est perdu, ni quelle est l'importance de ce manquement. C'est pourquoi je vous interroge.

M. Tiberghien (Ecolo). – Le début de la page 21 se retrouve en fin de la page 20. C'est un doublon. Je l'avais repéré. Ce n'est simplement qu'une impression que l'on retrouve deux fois.

Mme Bertouille (MR). – Comme cela, c'est bien clair.

M. Tiberghien (Ecolo). – Je l'avais barré déjà. J'aime autant le dire tout de suite.

Mme Bertouille (MR). – Merci pour l'explication. Et alors entre la page 40 et la page 41, M. Tiberghien a peut-être vu que l'on commençait par un petit tiret à la page 41. Est-ce qu'il n'y a pas une introduction ? N'est-ce pas une inversion de pages ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Nous allons vérifier ce qu'il en est dans le texte original.

Mme Bertouille (MR). – Il n'y a pas de souci. L'important est d'avoir la vérification au niveau de l'ajustement mais j'ai encore quelques petites remarques au niveau du budget avant que nous n'entamions la discussion générale.

Mme la Présidente. – Je vous propose de terminer vos remarques. Ensuite, Mme la Ministre fera son exposé et vous donnera les réponses par la suite.

Mme Bertouille (MR). – C'est ce que j'allais proposer.

Dans le cadre du budget, relativement au programme justificatif du budget, à la page 21, dans le programme «dépenses des cabinets», il y a dû aussi y avoir un copier-coller au niveau informatique, ça arrive souvent. En effet, on voit que les budgets sont les budgets 2008 et 2009 et pas 2009 et 2010. Par ailleurs, le traitement du Ministre en 2008 correspond à zéro. Il y a peut-être eu un petit *melting-pot* en la matière.

Au niveau de la page 99, là aussi je pense que les calculettes vont devoir fonctionner pendant la présentation de Mme la Ministre. Concernant le programme «personnes handicapées», les additions au niveau des colonnes ne sont pas justes, ni le premier chiffre qui doit être — si je ne m'abuse — 503.706. Les chiffres ne correspondent pas. Je demanderai donc qu'au niveau des services de Mme la Ministre, on puisse vérifier les additions parce qu'il y a un petit souci à ce niveau-là.

Ceci étant dit, je pense qu'on peut maintenant commencer la discussion générale dans de bonnes conditions et sur de bonnes bases. Aussi, il serait opportun de pouvoir avoir les informations avant le début de la discussion générale.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour ces informations. Je ne sais pas si d'autres Commissaires ont des remarques au point de vue technique? Je propose de les faire toutes maintenant pour permettre la tenue d'un débat serein.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Peut-être puis-je déjà apporter une première réponse par rapport à votre intervention, Madame la Députée.

En réalité, dans l'ajustement 2009, division organique 17, programme 15, à la page 42, enfin 42 de mon original, il vous manque en fait la fin du tableau et toute une partie de texte. Une page aurait été omise à l'impression.

Mme la Présidente. – Ce que je propose, c'est que l'on donne la page à photocopier et qu'elle soit distribuée pendant que vous faites votre exposé, Madame la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Bien sûr, comme cela nous mettons la page à disposition des Commissaires.

Mme la Présidente. – Et si vous voulez Madame Bertouille, nous ferons une suspension de séance pour que vous preniez connaissance du texte manquant.

Mme Bertouille (MR). – Alors, peut-on faire un *addendum* au programme justificatif, au niveau des services? Comme cela, si quelqu'un va rechercher ces documents dans 10 ans, il l'aura dans son ensemble.

Mme la Présidente. – Si vous le souhaitez ou si un Membre de la Commission le souhaite, nous ferons une petite suspension de séance après la distribution de la page manquante, pour que vous preniez connaissance des documents manquants et des modifications qui auront été apportées. La façon de procéder convient à tout le monde?

La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je vous remercie tous d'être présents ce matin pour aborder la question des budgets qui nous occupe, je dois bien le dire, ces dernières semaines entre Collègues du Gouvernement wallon. Il n'y a rien de plus efficace que d'appréhender des matières, des compétences au travers des mécanismes de financement. Et bien sûr, c'est au travers de ces mécanismes que l'on peut constater les moyens budgétaires disponibles et qui sont d'ailleurs nécessaires pour assurer la continuité, mener des réformes, et pourquoi pas lancer des projets innovants.

Ce premier exercice a été pour moi, bien sûr, riche d'enseignements. Vous en conviendrez, une première fois, c'est toujours riche en enseignements. S'inscrivant dans un contexte de crise, malheureusement, l'ajustement budgétaire 2009 a surtout été extrêmement complexe.

Tout au long des travaux du Gouvernement, mes objectifs ont été de préserver les acquis et aussi d'agir en gestionnaire public responsable.

Je me propose de vous présenter les principaux mouvements, au sein de la division organique 17 «Pouvoirs locaux, action sociale et santé» pour les programmes et allocations relevant de mes compétences bien sûr.

Le programme 11 de cette division reprend les politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire. Lors de l'élaboration du budget 2009, une provision de 4.393.000 euros avait été constituée afin de financer un éventuel saut d'index auquel on pouvait s'attendre intérieurement et, par conséquent, pour financer une indexation des rémunérations qui pouvait être attendue.

La situation est que la faible inflation qui a été mesurée en 2009 permet à la Région wallonne de récupérer cette provision tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement.

Outre quelques ajustements afin de faire face aux engagements du passé en faveur de certains opérateurs, on relèvera au sein du programme 12 «Santé», une augmentation de 1.334.000 euros en moyens d'action et de paiement de l'intervention régionale en faveur du CRAC. Cette augmentation vise à anticiper des dépenses 2010, dont je vous parlerai lorsque j'aborderai spécifiquement cette allocation dans le budget 2010.

Une réduction de 847.000 euros en moyens d'action et 707.000 en moyens de paiement des différentes allocations relatives aux subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de nos hôpitaux. Cette diminution vise à rencontrer les mesures d'économie qui ont été décidées préalablement au Gouvernement wallon.

Le programme 13, qui porte sur l'action sociale présente aussi toute une série de modifications.

Tout d'abord le soutien des initiatives dans le domaine de l'action sociale, l'allocation a été augmentée de 400.000 euros. Cette augmentation se justifie par la croissance du nombre de dossiers introduits par les organismes qui oeuvrent dans le secteur social, socio-culturel, médico-social et dont nous entendons soutenir l'activité.

Dans le domaine de l'action sociale, Une autre modification vise la mise en oeuvre des programmes de transition professionnelle. Il s'agit d'une réduction de 953.000 euros en moyens de paiement. Cet ajustement a été réalisé sur l'ensemble des départements de la Région au regard de la mise en oeuvre du programme en 2009. C'est un ajustement, eu égard au constat, face à la réalité.

Autre modification : les subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale. Le crédit est diminué de 612.000 euros en moyens de paiement. La diminution de crédit se justifie par une résorption totale de l'encours et une réévaluation des besoins pour 2009. Elle permet d'ailleurs de rencontrer les mesures d'économies décidées par le Gouvernement wallon.

Au sein du programme 14 « Familles et Troisième âge », je relèverais particulièrement des réductions des moyens d'action à hauteur de 1.530.000 euros et 772.000 euros des moyens de paiement. Dans quel but ? Pour réaliser des économies budgétaires imposées à l'ensemble des départements de la Région, vous voyez que, malheureusement le budget est rempli de ce type d'économies. Il fallait y passer.

Ces économies ont été réalisées sur les programmes de subvention d'investissement, donc, à nouveau : construction, aménagement, équipement. Ces subventions avaient peu été sollicitées en 2009 vu, par ailleurs, la mise en oeuvre de programmes de financement alternatif.

Enfin, le programme 15 qui est relatif aux personnes handicapées n'a subi aucun ajustement, ce qui peut nous réjouir si nous prenons attention aux débats qui ont déjà eu lieu dans cette Commission par rapport à la prise en compte des personnes handicapées.

En conclusion, l'ajustement budgétaire se traduit par une réduction des moyens d'action de 4.480.000 euros et de moyens de paiement de 5.305.000 euros.

Tout ceci s'explique principalement par les augmentations et réductions suivantes. Je vais résumer parce qu'il y a bien sûr des petits ajustements y compris jusqu'à des montants de 13 euros. Vous avez les détails dans les documents qui vous ont été donnés.

Je reprendrai, premièrement, la reprise de la provision pour l'indexation des traitements à hauteur de 4.402.000 euros, comme je l'ai expliqué, en l'absence de saut d'index.

Deuxièmement, des moyens complémentaires, à concurrence de 1.334.000 euros qui ont été octroyés afin de nous permettre d'anticiper certaines dépenses 2009 relatives à l'exercice 2010 et nous avons privilégié en termes de méthode un versement anticipé sur le compte du CRAC.

Troisièmement, je souhaiterais mettre en avant des économies de 1.632.000 euros en moyens d'action et 1.499.000 euros en moyens de paiement, des économies qui étaient demandées à l'ensemble des départements, mais que j'ai préféré porter sur des allocations peu sollicitées en 2009 et quasi intégralement relatives à des investissements.

J'ai ainsi pu préserver l'action et l'emploi des services et des opérateurs de première ligne dans les domaines aussi variés qu'essentiels que sont : l'aide aux personnes et ce, quelle que soit leur situation de handicap, de dépendance, qu'elles soient en institution ou qu'elles soient à domicile. Je pense que c'est important de la soulever comme nous avons veillé à cet équilibre.

Le champ de ces politiques est vaste. Bien sûr, je pense aux espaces rencontres, à l'aide aux familles, aux centres de planning familiaux, aux services de santé mentale,... La liste est extrêmement longue, je ne pourrai évidemment les citer tous, mais vous avez l'intégralité des détails dans les documents et les programmes justificatifs qui vous ont été transmis.

Je voudrais aussi ici terminer en remerciant véritablement l'Administration qui a fait un formidable travail et qui nous a énormément aidé dans la compréhension et dans le montage de cet ajustement budgétaire 2009 ainsi que, bien sûr, et je le dis déjà, pour le budget 2010. Voilà pour ce qui concerne 2009.

Un premier marathon budgétaire achevé : l'ajustement 2009.

Le Gouvernement wallon s'est directement attelé au second en abordant le budget 2010 dans des conditions extrêmement difficiles : une forte réduction des recettes, la nécessité de réaliser des économies drastiques, une crise économique qui génère immanquablement une croissance des besoins de la part des différents secteurs, bien sûr, mais surtout des attentes considérables de la part de nos concitoyens.

Dans ce contexte, je me suis fixée quatre objectifs.

Premièrement et c'est fondamental : préserver les capacités d'actions et l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé. Ces deux secteurs répondent aux besoins sans cesse croissants notamment des aînés, des personnes en situation de handicap et des publics fragilisés. On sait combien c'est important en ces temps extrêmement fragiles.

Deuxième objectif, et non des moindres : garantir un refinancement pour l'AWIPH, OIP extrêmement important qui prend effectivement une place importante quand on examine les chiffres budgétaires et qui mènent une action de terrain extrêmement considérable et importante pour le public des personnes handicapées.

Troisième objectif : tentons quand même de développer des projets innovants, des projets alternatifs pour viser quoi ? Viser à renforcer l'autonomie et l'épanouissement des personnes.

Quatrième et dernier objectif : réaliser les économies qui sont attendues de tous les gestionnaires publics et cela, à tous les niveaux de pouvoir, la Région wallonne n'y échappe donc pas.

Je me réjouis déjà, je peux vous le dire, que chacun de ces objectifs ait pu être atteint.

Premier objectif — je vais entrer dans le détail maintenant — c'est maintenir l'emploi et l'action dans les différents secteurs de nos compétences.

Le secteur du non-marchand constitue véritablement un secteur moteur dans notre pays, un moteur de notre économie puisqu'il représente 11 % de l'emploi en Belgique.

Pour notre Région, on dénombre 24.000 travailleurs. Où sont-ils ? Au sein de l'AWIPH, dans les services d'aide à domicile, des services de santé mentale, dans les centres de planning, ils sont sur le terrain.

Dans le cadre des travaux budgétaires 2010, le premier défi était bien sûr de préserver cette offre de services et donc ces emplois. Le résultat est là, aucune mesure d'économie ne porte sur les travailleurs. Le budget 2010 garantit donc : le maintien de l'offre de services en faveur de nos concitoyens ; le maintien du volume d'emploi ; le maintien des moyens qui financent les accords du non-marchand 2007-2009 à hauteur de 25 millions d'euros ; des moyens complémentaires pour financer les évolutions de carrière des travailleurs subsidiés tant au sein des services agréés par l'AWIPH, qu'au sein des multiples associations soutenues financièrement dont notamment, les centres de télé-accueil, les services d'aide aux justiciables, les maisons d'accueil, etc.

Au total, le Gouvernement wallon a dégagé, pour se faire, 3,4 millions pour l'AWIPH et 2,5 millions pour les autres secteurs subsidiés au sein des différents départements qui relèvent de mes compétences. Premier objectif : l'emploi pour permettre de continuer à offrir le même service.

Deuxième objectif : la question du refinancement de l'AWIPH.

L'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées propose notamment des aides à l'emploi, des aides à la formation, des interventions financières dans l'acquisition de l'équipement et de matériel spécifique qui favorise l'autonomie dans la vie quotidienne.

Ces deux secteurs particuliers ont connu, il faut le savoir, un accroissement extraordinairement important ces trois dernières années qui vient creuser un déficit courant de l'organisme.

Le Gouvernement wallon a, dès à présent, octroyé une garantie de refinancement de l'Agence. Disposant de réserves, le Gouvernement wallon invite l'Agence à les utiliser, dans le contexte difficile qu'est le nôtre aujourd'hui, pour ne pas diminuer, ni stopper les aides octroyées aux personnes ou le soutien aux institutions et associations partenaires.

Aujourd'hui, nous demandons à l'AWIPH de puiser dans les réserves disponibles. Une fois que ces réserves seront épuisées, le Gouvernement wallon s'engage à augmenter la dotation de l'Agence pour lui garantir son équilibre financier et surtout maintenir l'offre de services si nécessaire. Je pense que c'était important, on a des réserves, on peut vivre un an, deux ans, peut-être trois, mais très rapidement, vu que les attentes et les besoins sont croissants, il y aura nécessairement un besoin de refinancement et nous avons demandé à garantir les moyens à réserver à l'AWIPH pour continuer à

offrir le même service. Premier objectif : l'emploi, deuxième objectif : financement de l'AWIPH.

Troisième objectif : pourquoi pas de la créativité, des projets innovants qui renforcent l'autonomie des personnes.

J'ai obtenu dans le budget 2010, des moyens complémentaires pour développer des projets innovants et cela à concurrence de 1,5 million d'euros. De plus, lors de l'ajustement 2009 déjà, 1 million avait été obtenu. Celui-ci a été versé au CRAC au titre d'avance sur les dotations 2010. Cette anticipation de dépenses nous permettra d'utiliser ce million pour des projets d'infrastructure extrêmement spécifiques. La question, bien sûr, est : quelle sera la destination de ces moyens complémentaires ?

Tout d'abord, nous allons parler de l'accueil des personnes qui présentent un handicap lourd. On sait que les listes sont longues, les besoins sont réels. Nous souhaitons d'abord et avant tout, qu'une évaluation du dispositif mis en place relatif aux conventions nominatives dans le cadre de la prise en charge des cas dits « prioritaires » ait lieu. Une fois cette évaluation réalisée, nous étudierons la manière de mettre ces moyens complémentaires à la disposition de l'AWIPH pour permettre l'accueil des personnes présentant un handicap lourd.

On constate, en effet, un accroissement soutenu des demandes d'accueil et d'hébergement pour les personnes polyhandicapées, les personnes traumatisées crâniennes ou les personnes qui présentent des troubles importants du comportement. Dès l'entame de l'année 2010, j'ai obtenu 600.000 euros complémentaires pour ouvrir une quinzaine de places supplémentaires via des conventions nominatives. On sait tous que ces places sont extraordinairement coûteuses, mais n'en restent pas, néanmoins, excessivement importantes.

D'autres moyens seront encore alloués à l'AWIPH, toutefois, je souhaite que le règlement soit d'abord évalué, éventuellement revu avant de dire que l'on octroie les moyens et pourquoi on les octroie.

Deuxièmement, j'entends mettre en place un dispositif qui permettrait d'aider nos aînés à améliorer leur quotidien. On sait que dans notre société, c'est une chance, on vieillit plus longtemps. On a une population aînée qui est plus importante par rapport à l'ensemble de la population et donc, nous devons les aider à vivre mieux, à réduire les risques d'accident, à poursuivre une vie autonome au domicile. C'est généralement ce qui est demandé.

Des expériences pilotes seront lancées pour accorder à nos aînés des conseils et des aides dans le cadre de l'aménagement de leur logement. Je ne manquerai pas, dans ce cadre, de revenir vers vous avec des propositions concrètes, raisonnables et concertées avec les différents niveaux de pouvoir et surtout avec les acteurs de terrain.

Troisièmement, on souhaiterait financer notamment une infrastructure pour une maison de répit. Dans le cadre du Plan Cancer de la Ministre de la Santé Laurette Onkelinx, au niveau du Fédéral, le Gouvernement fédéral a dégagé des moyens afin de couvrir les frais de fonctionnement d'une maison de répit. Un appel a été lancé. La Flandre, Bruxelles et la Wallonie ont déposé des offres et il existe des projets en Région wallonne. Donc, de leur côté, les Régions doivent financer les infrastructures. Des moyens seront donc dégagés afin d'assurer notre part du contrat pour ces projets répit.

Donc, je reprends, premier objectif : l'emploi. Deuxième objectif : le refinancement de l'AWIPH. Troisième objectif : innovons un peu. Quatrième et dernier objectif, qui nous était malheureusement imposé vu la situation globale et le contexte dans lequel nous vivons, c'est réaliser des économies.

L'effort demandé à mes départements s'élève à 2,687 millions d'euros en moyens d'action et 2,417 millions euros en moyens de paiement.

L'objectif a été pleinement atteint sans toucher à l'emploi, ni au soutien financier aux différents opérateurs qui œuvrent dans le domaine de la santé et de l'action sociale, de la politique des aînés ou encore dans la politique pour l'intégration des personnes handicapées.

Les économies ont été essentiellement réalisées à partir des allocations qui permettent le financement d'infrastructures, peu ou pas activées à la faveur notamment du financement alternatif. J'en ai déjà parlé tout à l'heure.

Voilà pour la présentation générale, je viendrai maintenant à une présentation des différents programmes repris au sein de la division organique 17 et qui relèvent de mes compétences.

Globalement, le budget « Santé, Action sociale et Egalité des chances » présente une majoration de 2,48 % des moyens d'action et de 2,53 % des moyens de paiement.

Au sein du programme 11 « Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire », qu'observe-t-on ?

Et bien, nous observons une réduction de la provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non-marchand. Lors de l'élaboration du budget 2009, je vous ai déjà parlé de la provision de 4.393 millions euros qui avait été constituée pour financer un éventuel saut d'index et par conséquent, l'indexation des rémunérations.

La faible inflation mesurée en 2009 permet à la Région wallonne de récupérer cette provision, tant en moyens d'actions qu'en moyens de paiement.

L'augmentation de l'allocation relative au soutien à des initiatives transversales. Ces moyens complémentaires (1,5 million d'euros) sont destinés à financer des innovants qui renforceront, nous l'espérons, l'autonomie des personnes.

Je souhaite dans ce programme souligner l'importante augmentation de l'allocation 12.02 pour financer deux marchés de services : un premier visant une nouvelle définition et une réorganisation de l'inspection qui est réalisée par la DGO5. Je pense que nous l'avons déjà évoquée dans l'une ou l'autre Commission et deuxièmement, l'autre marché de service qui vise la réalisation d'un Code de l'Action sociale et de la Santé.

Pour le programme 12 « Santé », on peut relever les éléments suivants :

- une augmentation de 900.000 euros répartie sur l'ensemble des allocations relatives aux rémunérations qui correspond principalement aux évolutions barémiques c'est-à-dire, les anciennetés et les promotions ;
- une croissance de 7,639 millions d'euros des annuités versées au CRAC dans le cadre des financements alternatifs qui est en cours, la poursuite de ce programme de financement alternatif ;
- et enfin, une réduction des moyens affectés aux subventions en infrastructure qui traduit de nouveau une partie de l'effort d'économie qui nous est demandé par le Gouvernement .

Dans le programme 13 relatif à l' Action sociale, on relèvera les évolutions suivantes : une augmentation des moyens dévolus au projet « Eté solidaire, je suis partenaire » pour valoriser le travail des étudiants dont la rémunération n'avait jamais évolué depuis le début du projet. Ce n'est que justice me semble-t-il.

On peut relever aussi une augmentation de 1,411 million euros répartie sur l'ensemble des allocations relatives aux rémunérations. De nouveau, on se situe ici dans le cadre d'évolutions barémiques et en partie pour l'agrément de nouveaux services.

Je citerai deux allocations qui sont en baisse : celle relative au programme de transition professionnelle , une diminution de 953.000 euros et une deuxième, celle relative au programme des articles 60 et 61, où une sous-consommation récurrente a été constatée et, il y a eu mise en avant notamment par l'administration et nous avons souhaité mettre en concordance la réalité budgétaire par rapport à la réalité constatée sur le terrain.

Ce ne sont pas les articles budgétaires mais les programmes de mise à l'emploi. Ce ne sont pas ici les numéros des allocations.

Quittons maintenant le programme 13. Entamons l'examen du programme 14 qui concerne la famille et troisième âge.

Les annuités versées au CRAC sont majorées de 13.191.000 euros pour permettre la finalisation des programmes de financement alternatif initiés lors de la précédente législature.

Les allocations liées à des rémunérations sont, elles, majorées de 1.203 millions d'euros pour couvrir la croissance des rémunérations et de l'emploi.

Et enfin, des mesures d'économie sont réalisées au départ des subventions en infrastructure pour se conformer aux objectifs de rigueur du Gouvernement sans porter atteinte, comme je l'ai déjà cité, ni à l'emploi ni à l'offre de service ni au soutien du secteur et des opérateurs de la Région.

Au programme 15 « Personnes handicapées », la principale augmentation concerne la dotation à l'AWIPH. Cette dotation augmente de 4.325.000 euros. Cette augmentation sert à couvrir les évolutions de carrière et un solde de l'indexation 2008. Puisqu'en ce qui concerne 2009, on vient déjà d'en parler, il y a eu reprise de provision concernant l'éventuelle indexation qui n'avait pas lieu.

En conclusion, cet exercice budgétaire s'est révélé difficile, c'est le moins que l'on puisse dire mais il m'a permis de mesurer la diversité des compétences qui m'ont été confiées, la multitude des services rendus aux citoyens et surtout la richesse et le dynamisme du tissu associatif que notre budget 2010 permettra encore de soutenir, dans la même proportion, tout au long de cette année 2010.

Mme la Présidente. – Merci Madame la Ministre. Comme convenu, je vous demanderai de répondre aux questions plus techniques qui avaient été soulevées par Mme Bertouille et puis, si un membre de la Commission le souhaite, on procédera à une interruption de séance.

La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Quelques informations par rapport aux questions techniques soulevées, Madame la Députée, relatives au budget 2010. En page 21, vous l'aurez compris, il s'agit d'une erreur matérielle de l'intitulé des colonnes qui porte effectivement sur les exercices 2009-2010.

L'allocation budgétaire 11.01. Le crédit est à zéro en 2009 car nous avons repris des allocations de Mme la Ministre Simonet dont le traitement était à charge de la Communauté française.

En fait, le Cabinet dans lequel nous sommes installés aujourd'hui et dont nous avons repris les différentes allocations, c'est le cabinet de Mme Simonet.

L'exercice est complexe puisque les compétences ne sont pas restées à l'identique entre la répartition ministérielle de la législature précédente et de celle-ci. Donc la manière dont on répartit l'ordre de dévolution des Cabinets a été imposée ou plutôt liée à la préséance ministérielle. Je n'ai pas choisi, j'ai repris le Cabinet et les crédits de Mme Simonet qui par ailleurs, avait privilégié la Communauté française dans le cadre de l'installation de son Cabinet. C'est la raison pour laquelle vous verrez cette particularité dans nos crédits en comparant 2009 et 2010. Je sais que c'est un peu bizarre, il faudrait refaire l'exercice avec les compétences qui étaient les nôtres mais évidemment, l'exercice est extraordinairement complexe puisque nous n'avons plus par exemple la question de l'enfance et des crèches dans nos compétences.

Page 97, effectivement, il y a une coquille. Les moyens d'action et de paiement pour l'exercice 2009 s'élèvent à 503.706.000 euros. Heureusement, le programme justificatif porte sur l'année 2010 et les totaux 2010 ont bien été vérifiés et sont corrects.

Mme Bertouille (MR). – Pour 2009, en moyens d'action, c'est bien 503.706.000 au lieu de 503.406.000. Page 99.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je pars de l'original du Cabinet et effectivement, dans les documents du Greffe, c'est la page 99. Les moyens d'action et de paiement pour l'exercice 2009 s'élèvent à 503.706.000 euros mais heureusement, le programme justificatif porte sur l'année 2010 et les totaux 2010 ont été vérifiés et sont corrects.

Mme Bertouille (MR). – Merci d'avoir rectifié. Je demande une interruption de séance.

Mme la Présidente. – Nous reprendrons nos travaux dans 5 minutes.

- La séance est suspendue à 9 heures 50 minutes

- La séance est reprise à 10 heures 03 minutes.

Mme la Présidente. – Madame Patricia Peere, de la Cour des comptes est avec nous aujourd'hui, je la remercie, et je pense qu'elle souhaite intervenir.

La parole est à Mme Peere.

Mme Peere, représentante de la Cour des comptes. — Madame la Présidente, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, permettez-moi de vous donner lecture des remarques de la Cour. Vous trouvez le rapport dans vos documents et je vous propose de vous référer à la page 72.

Concernant le programme 11, les politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, nous commencerons par l'allocation de base 33.02.

Le crédit de 150 millions d'euros inscrit à cette allocation est destiné à subventionner des organismes intervenant en milieu prostitutionnel et dans le domaine de la lutte contre le sida et les discriminations à l'égard des personnes séropositives.

Le programme justificatif cite par exemple :

- Espace P ;
- ICAR Wallonie ;
- IST Sida Mons-Charleroi ;
- Plate-Forme Prévention SIDA ;
- Collectif des Femmes de Louvain-la-Neuve.

La Cour observe que les organismes précités sont déjà allocataires — ou susceptibles de l'être -, de subventions à charge de l'allocation de base 33.01, intitulée : Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale figurant au programme 13 — Action sociale. Cette allocation est dotée de crédits non dissociés à hauteur de 629 milliers d'euros.

La Cour fait également remarquer que ces deux allocations financent des préétablis et relèvent du pouvoir discrétionnaire du Gouvernement wallon. Ce sont des subventions dont l'octroi et le montant ne sont régis par aucun cadre réglementaire.

Concernant le programme 12 — Santé, l'article 100 du dispositif des dépenses stipule que le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances peut, moyennant l'accord du Ministre ayant le Budget dans ses attributions et dans le cadre d'une convention-type entre la Région

et les institutions financières, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les hôpitaux pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 73,3 millions d'euros. La Cour relève que l'octroi de la garantie de la Région wallonne pour les emprunts contractés par les hôpitaux n'est prévu dans aucune disposition organique et ne repose que sur ce cavalier budgétaire.

Passons maintenant aux Programmes 12 — Santé, 13 — Action sociale et 14 — Famille et Troisième âge.

Pour ce qui est du dispositif des dépenses, dans la foulée du plan Marshall, le Gouvernement wallon a adopté, le 19 octobre 2005, un plan stratégique transversal — Inclusion sociale 2006-2009, appelé également PST 3. La Cour remarque que des subventions, octroyées dans le cadre de ce dernier plan, continuent de figurer au dispositif du projet de décret contenant le budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, en regard des programmes 12 — Santé, 13 — Action sociale et 14 — Famille et Troisiéme âge, alors que la période couverte par ce plan est révolue depuis le 31 décembre 2009 et que le programme justificatif est muet quant à une éventuelle décision de prolongation de ces mesures.

Elle relève ci-après quelques allocations de base reprises dans le projet de budget 2010, concernant le plan d'inclusion.

Par exemple, au Programme 12 — Santé — AB. 33.06 — Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé et AB. 33.15 — Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile relevant du secteur privé dans le cadre du Plan d'inclusion sociale.

Ces allocations de base, dotées respectivement de crédits non dissociés de 3.194 milliers d'euros et 450 milliers d'euros visent, en 2010, un même objetif. La même remarque s'applique aux allocations de base 43.03 et 43.05 relatives aux centres relevant du secteur public.

Programme 13 — Action sociale — AB. 33.05 — Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et AB. 33.24 — Subventions pour le renforcement des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et des actions de citoyenneté dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Ces allocations sont dotées respectivement de crédits non dissociés de 2.271 milliers euros et 700 milliers euros.

L'existence de deux allocations de base portant sur le même objet méconnaît le principe de la spécialité budgétaire.

Programme 14 — Famille et troisième âge — AB. 33.66 — Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale et AB. 33.70 — Subventions pour le renforcement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale dans le cadre du Plan Inclusion sociale.

Ces allocations de base sont dotées respectivement d'un crédit de 10.064 milliers d'euros destiné à couvrir les subventions octroyées aux centres de planning familial agréés et d'un crédit de 345 milliers d'euros destiné, suivant le programme justificatif, à soutenir le développement des centres de planning familial et de consultation familiale et conjugale.

La base réglementaire invoquée en regard de l'AB 33.70 est la décision du Gouvernement wallon du 19 octobre 2005 relative au plan Inclusion sociale, qui en principe ne sortait ses effets que jusqu'au 31 décembre 2009.

Le maintien de l'allocation 33.70 sans destination spécifique est contraire au principe de spécialité budgétaire.

A.B. 33.03 — Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées prévues dans le cadre du plan de Cohésion sociale et l'AB 33.04 — Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

En ce qui concerne le crédit de 415 milliers d'euros inscrit à l'AB 33.04, le programme justificatif expose que, le plan d'inclusion sociale prévoit 200.000 euros pour 2010 qui sont destinés à subsidier les missions confiées par la Région à l'ASBL Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, reconnue par le Gouvernement wallon, suivant le décret du 3 juillet 2008.

La Cour fait remarquer que le crédit total prévu dans le plan d'inclusion sociale concernant la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, l'axe 2 du PST 3, qui concernait une société seniors admis, mesure 2.3, s'élevait à 600 milliers d'euros. Le PST3 prévoyait d'allouer ce montant par tranche de 200 milliers d'euros, mais au cours des années 2007, 2008 et 2009 et donc, en principe, pas en 2010.

Mme la Présidente. – Merci Madame Peere. Je vais donner la parole à Mme la Ministre afin qu'elle apporte peut-être quelques précisions et puis si les Commissaires ont des questions, je leur céderai la parole.

La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je remercie la Représentante de la Cour des comptes pour son exposé dans le cadre de nos compétences. Je voudrais apporter les précisions suivantes.

En ce qui concerne la politique transversale dans le domaine socio-sanitaire, le programme 11. Vous relevez les subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte conte le Sida à l'allocation de base 33.02. Il s'agit bien là d'une allocation transversale. En effet, ces organismes gèrent à la fois des questions relevant pleinement de la Santé mais aussi pleinement de l'Action sociale dans toute la dimension intégration-réinsertion de ces personnes.

La question particulière du suivi de ce public extrêmement fragilisé est à prendre en considération des politiques pouvant être menées dans d'autres pays. Je pense par exemple à Birmingham où ils ont inclu Santé et Action sociale dans une même logique. On ne dissocie pas les deux. Quand on a un souci de santé, il est clair qu'en termes d'intégration sociale, on a des difficultés et à l'inverse, si on a des difficultés en termes d'emploi ou en termes d'intégration dans la société, il est clair que le souci de santé devient plus prégnant. Dès lors, c'est le lien entre les deux qui est parfois extrêmement difficile. On ne sait pas scinder les budgets qui sont alloués pour faire spécifiquement l'un ou l'autre. C'est tout l'objectif de cette allocation transversale. C'est bien une volonté.

Evidemment, il est clair qu'il n'y aura pas double subvention. La vérification est faite à chaque fois, pour que la subvention vienne soit dans le cadre de l'allocation transversale pour un programme spécifique, soit dans le cadre pur et simple de la Santé, quand il s'agit de la Santé ou Action sociale quand il s'agit purement d'acteurs de l'Action sociale.

En ce qui concerne la garantie que vous relevez dans le programme 12 — Santé — , sachez que l'octroi de la garantie de la Région pour les emprunts contractés dans les hôpitaux n'est prévu dans aucune disposition organique et ne repose sur aucun cavalier budgétaire. Je voudrais simplement signaler que le dispositif n'a pas été activé en 2009. Nous l'avons cependant maintenu en 2010 par prudence et il fera l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année.

En ce qui concerne le PST3, le Gouvernement wallon a décidé de maintenir, au-delà de 2010, ces programmes qui financent essentiellement des emplois. Techniquement, le Gouvernement wallon a maintenu les allocations distinctes. Bien que les opérateurs relèvent des mêmes dispositions légales que ce soit en PST3 ou dans l'allocation de base, l'allocation historique.

Ici aussi, nous l'avons maintenu par prudence, parce qu'il n'était pas possible pour nous d'évaluer la pertinence de supprimer de manière radicale ces allocations budgétaires. Comme je viens de vous le dire pour la question précédente, nous procéderons à une évaluation de manière à vérifier si nous pouvons joindre ces deux allocations dans l'avenir.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je vous propose d'entamer la discussion générale.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je voudrais remercier la Cour des comptes pour ses remarques, c'est toujours un plaisir de vous lire et de lire les commentaires que la Cour des comptes peut faire lors de l'examen d'un budget.

Je voudrais aussi remercier Mme la Ministre pour sa présentation de l'ajustement du budget 2009 et de la présentation du budget 2010. C'est votre premier budget, Mme la Ministre et donc, c'est un moment important. C'est d'ailleurs toujours un moment important en début de la législature.

Un budget, comme vous l'avez dit, est le reflet de toute une politique. Il est donc important de pouvoir donner les accents bien spécifiques que vous souhaitez mettre en avant malgré la situation économique difficile au niveau de notre Région et de notre pays, comme vous l'avez répété.

J'ai bien entendu et j'ai pris acte de vos priorités. Au niveau de l'AWIPH, vous avez pointé l'augmentation de 4,3 millions d'euros. Le deuxième objectif annoncé est le maintien de l'emploi au travers de toutes vos politiques. Le troisième objectif est de soutenir tous les projets innovants et alternatifs.

Ce sont des objectifs que l'on peut *a priori* soutenir dans leur généralité, mais je voudrais aborder quelques points précis. Mon Collègue abordera plus particulièrement toute la problématique de l'AWIPH et donc, nous serons tout à fait complémentaires dans le cadre de

l'examen de cet ajustement et de ce budget. Je vais commencer par l'ajustement.

Quelques petites questions suite à votre exposé. Tout d'abord, concernant les dépenses des Cabinets. J'ai bien entendu que vous repreniez le Cabinet de Mme Simonet. Il faudrait faire l'exercice transversal au niveau de tous les Cabinets, pour voir si tous les Ministres auront bien les budgets adéquats. Actuellement, c'est un peu compliqué d'avoir une vision tranchée de la situation du Gouvernement. En tout cas, je constate dans l'ajustement qu'il y a une augmentation des dépenses des Cabinets, pour ce qui est des dépenses patrimoniales. Je suppose que c'est au niveau de l'installation et aux aménagements que vous avez dû faire lors de votre arrivée. Voici mes commentaires qui concernent l'ajustement. Je reviendrai à l'examen du budget par la suite.

Le deuxième point dans l'ajustement concerne le Programme 12 — Santé. J'ai constaté qu'il n'y avait pas beaucoup de modifications. J'ai été interpellée par une diminution de la subvention pour des actions menées dans le cadre du Commissariat Santé/Environnement, qui passe de 250 milliers d'euros à 0. Or, on sait toute l'importance de la politique Santé/Environnement. Je voudrais donc avoir des explications par rapport à cette diminution.

Concernant le Programme 13 — Action sociale, j'ai aussi constaté qu'il y avait une nouvelle allocation qui se nomme «subventions dans le cadre des projets leader». Je voudrais, Mme la Ministre, avoir des explications puisque c'est une nouvelle allocation dans le cadre de l'ajustement et qu'il y a un budget prévu de 221 milliers d'euros.

Concernant le Programme 14 — Famille et Troisième âge, globalement, il y a une diminution de 1.380.000 euros. Vous avez spécifié que les équipements pour les maisons de repos étaient peu sollicités et que vous aviez privilégié le financement alternatif. Je m'interroge, et j'y reviendrai aussi dans le cadre du budget, par rapport à la mise en conformité des infrastructures. En effet, on sait que la mise en conformité a été reportée en 2015, mais nous sommes en 2010 et les années passent vite. On parlait de 2010 comme si c'était très loin mais 2015, ce n'est pas si loin que ça. Je m'interroge donc quand vous déclarez que ce Programme a été peu sollicité.

Deuxième point, ce sont les nouvelles initiatives en matière cohabitation où là aussi, il y a une diminution. Si je ne m'abuse, on part de 450 milliers d'euros pour arriver à zéro.

Voilà, dans le cadre de l'ajustement les différentes questions que je voulais aborder.

J'aborde directement le budget peut-être?

Mme la Présidente. – Je pense que nous allons d'abord terminer l'ajustement. La Ministre répondra et ensuite, on passera au budget. Préférez-vous avoir une discussion globale?

M. Tiberghien (Ecolo). – Je pense que là, on dépasse déjà le débat global. Il n'y a pas de problème avec ça mais, je pense qu'il est intéressant de séparer la discussion sur l'ajustement de celle liée au budget. Continuons d'abord les quelques remarques sur l'ajustement.

M. Elsen (cdH). – Puisque nous abordons la méthode, Mme la Présidente, je pense qu'il est important d'en terminer avec les remarques générales sur l'ajustement avant de passer aux allocations particulières. Pour ce qui concerne le budget, je proposerais qu'on s'en tienne, dans un premier temps, à l'exposé général avant de travailler sur les allocations, Programme par Programme.

Mme la Présidente. – Si cela convient à l'ensemble de la Commission, nous agirons de la sorte.

M. Tiberghien (Ecolo). – C'est vrai que ce n'est pas facile de séparer les discussions liées à l'ajustement, d'une part et au budget 2010, d'autre part. Quelques éléments m'ayant frappé, je voudrais vous poser quelques questions.

L'année 2009 a été une étape importante par rapport à la mise en place de l'Observatoire de la Santé en Région wallonne. Lorsque j'avais appris cette nouvelle, n'étant pas encore Parlementaire, j'ai trouvé qu'il s'agissait d'une excellente chose, d'autant plus que c'est un peu basé sur le modèle de l'Observatoire du Hainaut de la Santé qui fait un excellent travail. Cependant, je voudrais savoir où nous en sommes par rapport à la mise en place de cet Observatoire de la Santé. Je voudrais être certain qu'il n'existe pas que sur papier. Y a-t-il des avancements par rapport au travail et à la mise en place de cet Observatoire ô combien important pour la Wallonie?

De façon très générale, et c'est valable pour le débat sur le budget 2010 mais aussi pour beaucoup de postes dans l'ajustement, je voudrais vous faire part d'une réflexion par rapport à ce que j'ai vécu concernant toute la politique autour des assuétudes.

Dans votre ajustement, on constate qu'il y a plusieurs augmentations de postes. Il y a énormément de postes différents dans le cadre du budget 2010 autour de l'ensemble de la problématique assuétudes.

Mon expérience me fait dire que ce secteur et ces augmentations budgétaires sont évidemment très importants. Ayant été en charge d'une plate-forme en santé mentale, je ne vais pas nier l'importance de ces problématiques. J'ai d'ailleurs vécu la mise en place des réseaux régionaux en matière d'assuétudes. Ces derniers méritent bien un financement stable pour éviter toute l'incertitude en ce qui concerne le subventionnement des emplois, dont les coordinateurs des réseaux régionaux. Le fait qu'il y ait un peu de stabilité à ce niveau-là ne peut que me réjouir.

Cependant, par rapport à mon vécu, j'ai envie d'attirer votre attention, Mme la Ministre, sur le nombre d'acteurs dans le secteur des assuétudes, tout comme ce qui concerne les niveaux de pouvoir impliqués. Une harmonisation et une rationalisation permettraient d'y voir beaucoup plus clair au niveau de cette politique. Nous aurions, j'en suis certain, certaines économies à réaliser tout en améliorant l'efficacité. Depuis plusieurs années, il existe, sur la plupart du territoire, des projets pilotes, pris en charge par le Fédéral. Ces derniers coûtent d'ailleurs très cher et font de très belles études. La Communauté française finance pas mal de choses en matière d'assuétudes dont une initiative assez neuve : des points d'ancrage dans les écoles, financés par le biais des centres locaux de promotion de la santé.

Voilà une deuxième chose.

Il existe en Wallonie des réseaux locaux qui dépendent des communes. On les retrouve d'ailleurs parfois à travers les plans de cohésion sociale. Il y a maintenant depuis quelques années les réseaux régionaux qui se mettent en place. Je passe certaines couches, on avait estimé à l'époque qu'il y avait au moins six couches et six réseaux différents, six niveaux de pouvoir finalement en passant de la Commune, Province, Fédéral, Communauté, Régions qui s'occupent d'assuétudes. Je pense que là, il faudra mettre un jour tous les acteurs autour de la table pour voir ce qu'il y a lieu de faire, pour ne pas se marcher sur les pieds et pour être efficaces en matière d'assuétudes, de toxicomanie en particulier, mais aussi pour toutes les autres assuétudes.

J'aurais voulu aussi quelques explications parce qu'on les retrouve sur plusieurs programmes. Je souhaiterais savoir quelles sont les initiatives concrètes en matière de Fonds structurels. On trouve plusieurs postes d'initiatives financées, subventionnées à travers les Fonds structurels. Concrètement, j'aurais voulu savoir si vous pouviez nous donner des exemples d'initiatives dépendant de votre secteur, à travers les Fonds structurels ?

Et puis dernière chose, Madame Bertouille l'a relevée également, mais cela me tient à coeur, c'est ce poste Santé-Environnement pour lequel des actions importantes ont été effectuées. Par exemple, chez nous, cela a permis à travers ce poste « Santé-Environnement » de mettre en place un suivi de riverains qui sont touchés directement par des entreprises polluantes situées à proximité. Je trouve que c'était une mise en place importante, mais j'imagine bien que cela se retrouve peut-être ailleurs. J'ai vu, en tout cas, qu'on maintenait des études et des recherches en matière de Santé-Environnement. Je voudrais bien voir aussi au niveau des initiatives, ce qui justifie la réduction à zéro de ce poste, pour l'année 2009.

Et enfin, dernière réflexion. Je me réjouis fortement de l'augmentation du poste autour de la maltraitance des personnes âgées, Programme 14, parce que là aussi il y a un réseau qui se met en place en Wallonie et qui, je trouve, s'est étendu sur tout le territoire wallon à partir de l'expérience de Liège. J'ai suivi cette mise en place dans le cadre de mes activités professionnelles précédentes. Je trouve que c'est un domaine très important qui mérite d'être mieux organisé encore, qui ne pourra que prendre de plus en plus d'ampleur et le lien que ces organismes, que ces réseaux font avec la santé mentale me semble aussi très important. La maltraitance des personnes âgées, qui a lieu en très grande partie plutôt à domicile que dans les institutions, ne l'oublions jamais, nécessite une organisation en réseau bien établi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pecriaux (PS). – Juste une question par rapport à l'ajustement budgétaire. On a été sensible de voir qu'au niveau du soutien des initiatives dans le domaine de l'Action sociale, les crédits des allocations de base ont été augmentés de 400.000 euros portant le montant disponible à 1.079.000 euros. J'aurais voulu savoir quel était le nombre d'organismes supplémentaires qui avaient été soutenus grâce à cette augmentation d'allocation de base, combien d'organismes, au total, ont pu être aidés au cours de 2009 et dans quel domaine principalement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Concernant l'ajusté, on va travailler en tandem avec mon Collègue M. Elsen.

Madame la Ministre, concernant le programme 6, les dépenses de Cabinet, je vous avoue qu'on l'avait souligné. Vous nous l'avez gentiment rappelé, vous avez repris le Cabinet de Mme Simonet. Je voulais avoir quelques informations en plus concernant cette augmentation de 10 % de frais de Cabinet dans un contexte 2009 qui reste difficile et avec une volonté

de l'ensemble des Ministres de ce Gouvernement wallon, de limiter au maximum ce type de dépense.

Concernant le programme 11, les politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, M. Elsen reviendra sur toute la problématique des emplois subsidiés et les accords du non-marchand dans le budget. Je pense que ce sera intéressant de faire la globalisation à ce moment-là.

J'avais quelques questions au niveau de la Santé puisqu'effectivement, et on vient de le rappeler, il y a une série d'augmentations importantes — et je m'en réjouis également — au niveau des assuétudes et de la santé mentale. L'AB 33.01, subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé augmente de 23%. J'aurais voulu savoir si effectivement, cette croissance pouvait se justifier par l'augmentation de dossiers introduits. Sans doute que oui, attention de ne pas s'éparpiller avec des augmentations budgétaires qui sont conséquentes avec en finalité peut-être, des résultats que l'on ne perçoit pas toujours sur le terrain. Idem pour l'AB 33.07. Là aussi on a quand même une augmentation conséquente de 27% et donc, j'aurais voulu vous entendre un peu plus précisément sur cette augmentation.

Même remarque sur l'AB 33.13 concernant le Commissariat Santé — environnement puisqu'on a eu une excellente question lors de la Commission de la semaine dernière justement de notre collègue Mme Trotta sur l'évaluation de la situation en Santé-Environnement. On reprécisait une série de missions importantes, notamment sur des dossiers que je connais un peu plus, toute la problématique de la pollution dans des zones plus sidérurgiques, notamment, à Marchienne-au-Pont. J'aurais souhaité savoir à ce moment-là, vu ces différences, qu'en sera-t-il demain de ces différentes actions, quelle est la stratégie effectivement régionale en matière de Santé-Environnement pour les cinq prochaines années. Je m'étonne un peu de la réponse que vous avez apportée en Commission et quelque part, la différence au niveau du budget.

L'AB 41.01 sur l'augmentation des interventions régionales en faveur du CRAC, cette augmentation vise sans doute à anticiper une série de dépenses en 2010. J'aurais juste voulu que vous précisiez ce que recouvrait cette anticipation et s'il y avait déjà, éventuellement, des localisations concernant certaines infrastructures hospitalières qui étaient déjà visées par cette augmentation.

Et *in fine*, je voulais quand même souligner, c'est un clin d'oeil, la réduction tout à fait égalitaire au niveau des équipements, que ce soit dans les hôpitaux relevant du secteur privé ou des hôpitaux relevant du secteur public.

M. Elsen (cdH). – Un certain nombre de remarques ont déjà été exprimées. On ne doit pas rallonger inutilement les expressions en ce qui concerne l'ajusté, d'autant qu'il y a un certain nombre de remarques qui sont transversales, en rapport avec les interventions que nous ferons pour ce qui concerne le budget initial 2010.

Pour ce qui concerne l'Action sociale, Mme la Ministre a insisté dans son exposé sur l'allocation budgétaire 33.01 — Soutien des initiatives dans le domaine de l'Action sociale. On constate effectivement une augmentation de 59%. On a fait allusion à l'application des deux accords de coopération. Notons que ce crédit est également destiné à couvrir, d'une façon plus générale, des subventions pour les organismes dans les secteurs socio-culturels et médico-sociaux.

Juste une question : quel est le principe général ? Quelles sont les modalités de répartition ? Quelle est, je dirais, d'une certaine façon, la logique des critères qui permettent de choisir et de définir les organismes qui pourront bénéficier d'une subvention de la Région wallonne ?

Autre allocation budgétaire dans l'AB 33.18 — Soutien des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires, augmentation constatée également de 52,5%. Il est précisé, en programme justificatif, que l'augmentation de 105.000 euros se justifie par une demande importante et des dossiers en attente de moyens. Simplement savoir pour quelle raison ces dossiers ont-ils été en attente de moyens, d'autant que j'imagine que l'initial 2009 avait prévu cette demande.

Pour ce qui concerne l'AB. 33.23, toujours bien entendu en action sociale — Soutien des initiatives privées en matière d'égalité des chances. À nouveau, je fais référence au programme justificatif qui nous explique que l'augmentation de l'enveloppe de 130.000 euros permettra de mettre en place, en 2009, de nouveaux projets relatifs à l'intégration des personnes étrangères. Je souhaiterais simplement savoir en quelques mots en quoi consiste, Mme la Ministre, ces nouveaux projets et en l'occurrence pour quelle raison y a-t-il besoin de moyens supplémentaires ?

Je ne reviendrai pas sur l'allocation budgétaire 33.25 — Nouvelle subvention dans le cadre du projet *Leader*. Ma Collègue, Mme Bertouille, y a fait allusion. Je pense qu'il ne serait pas inutile de dire en quelques mots de quoi il s'agit.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la subvention aux relais sociaux de Namur et de Tournai, c'est l'AB 43.12. Comment peut-on justifier

cette dimension de 19%? Si vous le voulez bien, pour celle qui concerne le Programme 14 — Familles et troisième âge pour ce qui concerne l'AB 33.04 — Nouvelle subvention à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, un certain nombre de questions encore récentes, chers Collègues, ont été exprimées sur ce sujet important.

Mme la Présidente. – Excusez-moi, Monsieur Elsen, vous êtes toujours dans l'ajustement?

M. Elsen (cdH). – Je suis toujours dans l'ajustement et je termine pour ce qui concerne le Programme 14.

Je souhaite vraiment que le rapport soit explicite. J'ai donc dit: je reviens aux personnes âgées et aux familles.

L'AB 33.04 — Subvention de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. On a fait allusion, en l'occurrence, à cette association. Mme la Ministre a été explicite sur le sujet. Simplement, revenir là aussi sur l'argumentation dans le programme justificatif. L'augmentation réalisée permettra de faire face au nombre important, je cite, de dossiers en attente. Après un an de fonctionnement de cette nouvelle Agence,il serait sans doute utile, Mme la Ministre, de disposer d'une première évaluation ou d'un premier bilan. J'imagine qu'il est difficile d'être explicite, bien entendu, si vous pouvez en dire quelques mots à ce stade, ce serait très bien. Sinon, nous y reviendrons par la suite. Je pense qu'il est important de pouvoir effectivement suivre l'évolution de cette association.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Mesdames, Messieurs les Députés pour votre intérêt et toutes les questions extrêmement précises sur cet ajustement qui, malgré tout, est un ajustement technique.

D'emblée, je dirais que la majorité des ajustements qui ont été réalisés dans les allocations révèlent évidemment une mise à propos de l'allocation budgétaire par rapport à la réalité constatée sur le terrain. Cela était déjà un premier préalable.

Pour entrer dans le détail des questions qui m'ont été posées, tout d'abord, par rapport aux allocations relatives au Cabinet.

Comme vous l'avez constaté, il est difficile effectivement d'établir une comparaison entre les exercices puisque le Cabinet que nous avons repris, était antérieurement dévolu à Mme Simonet, Ministre à la Région wallonne également, puisqu'elle avait la double casquette et tenait le principal de ses activités à la Communauté française.

Le Cabinet précédent disposait de 2.939.000 euros pour l'année 2009, la comparaison n'est donc pas réalisée par rapport au Programme Simonet, mais par rapport au Programme initial 2009 à compétence égale.

La diminution est donc de 14,95% comparativement aux compétences exercées antérieurement en matière de Santé, Action sociale et Egalité des chances.

Par rapport aux dépenses patrimoniales, je pense également que la question avait été posée en ces termes. Il y a effectivement une augmentation des dépenses patrimoniales. C'est dû à l'inventaire du matériel et notamment le matériel informatique qui était là au moment où nous avons investi les lieux lors de ma prise d'entrée en fonction, en juillet dernier.

Mme Bertouille (MR). – Cela veut-il dire que tout le matériel informatique était parti?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Non. En fait, le matériel informatique est malheureusement déjà obsolète. Vous savez que informatique va extrêmement vite. C'est du matériel qui avait été acquis en début de la législature précédente, si pas du matériel qui restait de la législature antérieure. Donc, pour faire touner les programmes, il va falloir effectivement acquérir du nouveau matériel.

Vous m'avez posé la question sur l'Observatoire de la Santé. Je pense que c'est M. Tiberghien qui me posait la question de savoir où on en était à cet égard. Vous savez qu'il est relativement récent et qu'aujourd'hui, nous procédons au recrutement. Vous connaissez les procédures administratives extrêmement précises et prudentes en cette matière et donc les recrutements sont en cours. Je pense même que des entretiens ont lieu aujourd'hui. Ces entretiens ont lieu dans le cadre des compétences du Ministre Henry, voilà, pour vous donner une idée.

On reviendra peut-être sur l'Observatoire de la Santé en ce qui concerne 2010.

M. Tiberghien (Ecolo). – Simplement une précision. Pourquoi du Ministre Henry, je n'ai pas saisi?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Parce que c'est la santé environnementale évidemment.

M. Tiberghien (Ecolo). – Et donc, l'engagement pour l'Observatoire qui dépend de vous se fait dans le cadre du Ministre Henry ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Ce sont les deux Cabinets qui pilotent avec l'administration.

On a parlé des maisons de repos dans le cadre du Programme 14, je pense que c'est vous, Mme Bertouille, qui abordiez la question de la diminution des crédits en termes de subventions aux infrastructures qui interviennent d'ailleurs dans chacune des thématiques que ce soit Santé, Action sociale ou Famille et plus particulièrement en ce qui concerne les maisons de repos.

Vous avez mis en avant la mise en conformité, notamment par rapport aux normes incendie qui étaient imposées à nos maisons de repos. Vous avez raison, il y a un report de délais pour la mise en conformité par rapport aux normes incendie, tout simplement parce que les dossiers n'arrivaient pas, ils avaient du mal à aboutir sur la table et que les financements doivent encore se construire pour permettre à chacun de rentrer les dossier utiles.

Toute une partie de ces maisons de repos sont bien sûr déjà mises en conformité. Il en reste encore pas mal qui doivent rentrer des dossiers. C'est la raison pour laquelle la période a été étendue jusqu'en 2015. Il n'en reste pas moins et vous avez raison qu'il est temps de s'atteler à la question des budgets réservés à cela. Vous savez qu'il y a eu des programmes de financement alternatif qui ont été entièrement dédicacés à la question et à la mise en conformité pour les normes incendie.

Des études ont été réalisées pour évaluer les besoins en terme de mise en conformité. Ils s'élèveraient à plus de 200 millions d'euros. Il faut donc un autre plan d'investissement. Ces allocations, ici dans le budget 2009, ne pouvaient de toute façon répondre aux besoins à l'heure d'aujourd'hui.

Il s'agit plutôt d'un délai qui n'aurait pas pu... On a beau dire 2009 mais on ne peut pas construire un projet d'infrastructures en deux mois. Dès lors, ces subventions viendront dans le cadre d'autres projets de financement.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert qui lui, s'étale sur la législature, des moyens de financement seront dégagés pour permettre la mise en conformité.

En ce qui concerne Leader+, programme européen, les cofinancements sont bien sûr à notre charge et trois projets ont été retenus en 2009. Ils sont engagés à 100% en 2009 et seront ordonnancés pour tiers en 2010.

Sur les Fonds structurels européens, je ne sais plus qui me parlait de cela, c'est vous M. Tiberghien, je pense, vous me demandiez quelles initiatives ?

Dans l'appel à projets 2004-2007, 79 millions de projets ont été retenus pour l'ensemble de la Wallonie, en particulier des projets portés par les CPAS dans le domaine de l'intégration sociale etde l'insertion des personnes étrangères.

En ce qui concerne le nombre d'organismes soutenus dans le Programme 13, Allocation 33.01. On peut déjà vous dire qu'une bonne dizaine d'actions ont pu être soutenues grâce à cette augmentation, comme le soutien en projet de formations à destination des travailleurs sociaux des services d'insertion sociale ou la réinsertion de personnes défavorisées d'origine étrangère (par exemple des cours d'alphabétisation).

C'est aussi un soutien ponctuel à des associations qui ont rentré un projet innovant en matière sociale. C'est parfois des services d'écrivain public. On peut également financer des travailleurs sociaux pour l'accompagnement au logement ou encore, le financement d'un chercheur qui a pour mission de rédiger un rapport commun de l'étude menée par les six relais sociaux sur les fameux freins à l'hébergement d'urgence. Nous en avons parlé en Commision lorsque nous avons abordé la question des abris de nuit. Au total, une quarantaine d'associations peuvent bénéficier de subventions à charge de cette allocation budgétaire en 2009.

En ce qui concerne les assuétudes, vous avez été plusieurs effectivement à revenir sur cette question. Je pense qu'elle est d'importance à l'heure d'aujourd'hui.

Vous avez mentionné la difficulté de gérer cette matière puisqu'il y a des actions qui s'effectuent au niveau fédéral, au niveau communautaire en termes de prévention principalement, au niveau local, vous l'avez cité, je pense M. Tiberghien, comme au niveau régional pour tout ce qui concerne l'accueil ou l'accompagnement des personnes qui vivent ces situations d'assuétudes. Cet éparpillement entre les différents niveaux de pouvoir est bien réel.

Au niveau Fédéral, c'est la cellule générale de politique en matière de drogue qui a été mise en place.

La Région wallonne y contribue. Il y a effectivement un lien clair entre les différentes politiques qui ont été menées. La Déclaration de Politique régionale et par ailleurs la Déclaration de Politique communautaire, prévoient un dialogue, une concertation rapprochée et les contacts sont pris notamment des points sont inscrits dans les conférences interministérielles Santé pour la question des assuétudes.

La question étant totalement liée à la problématique de la santé mentale, on ne peut pas, à un moment donné, dissocier la question de la santé et la question de l'intégration.

On parle encore de santé mentale. J'en viens aussi à la maltraitance des personnes âgées. Vous avez évoqué cette question en lien avec la santé mentale. Vous avez vu les initiatives qui ont été prises, notamment la mise sur pied de Respect seniors et le soutien apporté à Respect Seniors qui est une initiative effectivement pour fédérer toutes les actions entreprises, à l'exemple d'initiatives qui remportent du succès. Je vais dire dans leurs actions sur le terrain. Respect Senior a des projets, nous les verrons dans le cadre du budget 2010. Tentant de fédérer autour de son action, nous essayons également, de manière transversale dans les auteurs politiques, d'amener un plus et c'est notamment au travers de cette Charte qualité que nous suggérons aux maisons de repos de prendre en compte la personne dans son intégrité, puisque chacun a droit à la dignité humaine. Je pense que les petites actions peuvent être prises au-delà d'allocations budgétaires qui peuvent parfois sembler ne pas être suffisamment dotées. Je crois qu'il y a toute la question de l'information et de la sensibilisation.

Vous m'avez interpellée également sur les moyens supplémentaires notamment du 1.334 millions d'euros qui a été mis à notre disposition dans le cadre de cet ajustement 2009. Sachez qu'un million sera réservé pour des projets d'infrastructures.

Quelqu'un souhaitait en savoir plus sur la localisation. Je pense qu'il est un peu tôt pour dévoiler réellement le projet en tant que tel puisque les procédures sont en cours. Il s'agit clairement de projets que j'ai cités dans mon intervention à l'égard des Maison répis pour lesquelles un programme fédéral permet un subventionnement. Les Régions agiront également de leur côté, de manière à mettre leur pierre à l'édifice. C'est bien là-dedans que l'on souhaite s'inscrire. Pour les 334 000 euros restants, ce sont 334 000 euros qui seront dévolus dans le cadre des plans de cohésion sociale et qui iront donc dans l'Action sociale.

On me reparle de l'Observatoire de la Santé, mais je pense qu'on y renviendra en 2010, ce sera plus clair dans le débat.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille

Mme Bertouille (MR). – La diminution pour le Commissariat santé, on est dans l'ajustement — page 15 — allocation 33.13.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En fait, le 33.13 voit effectivement une diminution. Il s'agit d'un transfert vers l'allocation 33.10 pour des études. Tout simplement parce que la cellule permanente Environnement-Santé n'était pas encore en place. Je reviens à la question à laquelle je répondais tout à l'heure, pour dire que les recrutements sont en cours. Donc, les budgets qui avaient été réservés à cet effet ont été transférés dans le cadre d'études à mener pour ne pas perdre les budgets réservés à cette question spécifique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Une petite incompréhension encore sur ce domaine là parce qu'il me semblait que cette politique Santé-Environnement finançait aussi des expériences de suivi de riverains, situés dans des zones faisant face à des pollutions.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est effectivement l'allocation 33.10. En 33.10, ce sont les études. En 33.13, c'est le Commissariat pour la santé environnementale. Le Commissariat n'est pas encore doté de personnel aujourd'hui. Vu la procédure de recrutement qui est toujours en cours, nous avons préféré transférer les crédits initialement réservés aux personnes à recruter, vers les études, de manière à doter plus les études puisque les moyens dévolus au personnel n'étaient pas encore utilisés.

En 2010, par contre, vous retrouvez entièrement une allocation pour le personnel.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos précisions. Je n'ai pas entendu vos explications par rapport à la diminution de l'AB 43.68 sur les subsides à l'accompagnement par les pouvoirs publics des personnes âgées en vue de favoriser la cohabitation ainsi que le soutien de projets nouveaux, innovants tel que vous l'avez pointé.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En effet, l'allocation 43.68 diminue et ce, dans le cadre des économies qui nous ont été demandées et en raison d'une réalité de terrain qui fait que les projets initialement souhaités dans ce domaine n'ont pas abouti. Aussi, arrivant à la fin de l'exercice 2009, il faut admettre que nous n'aurons plus le temps de mettre sur pied d'autres projets. C'est la raison pour laquelle nous avons diminué cette allocation. Nous aurions préféré évidemment pouvoir les laisser à cet endroit, mais puisqu'il n'y avait pas de projets présentés, nous avons diminué l'allocation. Sachez simplement qu'en 2010, nous les retrouverons. Il s'agira plus spécifiquement de projets liés à l'accueil familial notamment.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Dans le cadre des répliques, je m'étonne un peu par rapport au financement des structures telles que les maisons de repos et les structures d'hébergement puisque la mise en conformité est un besoin, et même une obligation. Dès lors, une diminution de crédit est assez interpellante. C'est un dossier que nous suivons depuis des années. Une diminution de crédit me laisse quand même sceptique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Sachez simplement qu'on est bien dans le cadre de l'ajustement 2009, que nous sommes aujourd'hui le 27 novembre et que dès lors, engager des projets en termes d'infrastructures en une semaine relève de l'impossible.

J'aimerais qu'il en soit autrement mais je pense que nous retrouverons ces projets en 2010, en termes d'infrastructures évidemment. Concernant la mise en conformité, je souhaiterais apporter une petite remarque. En effet, cette mise en conformité va bien au-delà des normes incendie. J'en ai peut-être parlé de manière trop restrictive tout à l'heure. C'est bien plus général avec notamment des exigences en termes d'espaces. Aussi, les infrastructures doivent parfois être rénovées totalement avec un coût relativement important et des projets à plus long terme que simplement le placement d'un détecteur incendie.

Mme la Présidente. – Sur l'ajustement budgétaire, est-ce que des Membres de la Commission ont d'autres interventions ?

Je vous propose de voter l'ajustement avant de passer à la discussion générale sur le budget.

Vote

Mme la Présidente. – Nous allons procéder au vote.

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, recommande par 9 voix contre 2, à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materia*.

Organisation des travaux

M. Tiberghien (Ecolo). – Est-ce qu'on pourrait fixer l'horaire ?

Mme la Présidente. – Je vous propose de suspendre et de reprendre à 11 heures 10 minutes. Nous ferons un arrêt à 12 heures 30 minutes pour le temps de midi jusque 13 heures 30 minutes.

Mme Bertouille (MR). – Puis-je faire une réflexion ? Nous avons tous des réunions cet après-midi et de façon à être efficace, on ne va pas allonger les débats pour le plaisir de les allonger. Donc, je propose qu'on travaille au finish. Est-ce que cela vous arrange ?

Mme la Présidente. – Je vous propose de recommencer à 11 heures 15 minutes et après, nous travaillerons au finish.

- La séance est suspendue à 10 heures 59 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 15 minutes.

Mme la Présidente. – Je vous propose donc de reprendre nos travaux. Il avait été décidé un premier tour d'interventions générales. Ensuite, nous examinerons le budget 2010 Programme par Programme.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais vous livrer quelques réflexions, quelques questions à l'égard des inscriptions budgétaires et plus particulièrement celles relatives aux personnes handicapées. Ce qui constitue, je pense, Mme Bertouille l'a suffisamment démontré par le passé, une priorité du groupe MR.

J'interviendrai sur plusieurs points relatifs à cette problématique des personnes handicapées. Je voudrais que l'on revienne sur l'AWIPH et notamment sur son mécanisme d'équilibre budgétaire. On en a parlé via le Rapport de la Cour des comptes, mais je pense qu'il est intéressant d'y revenir en quelques mots.

J'aimerais aussi aborder la problématique des cas prioritaires, celle qui concerne les infrastructures d'accueil et aussi *in fine* l'emploi des personnes handicapées.

Concernant l'AWIPH, vous avez fait état de façon très succinte je dirais, même assez pudique, d'une augmentation de moyens de 4,325 millions d'euros. A mon sens, ce n'est pas d'augmentation qu'il faut parler au niveau des moyens de l'AWIPH mais bien à une diminution des moyens d'action pour cette Agence.

En effet, quand on dissèque quelque peu le mécanisme de fonctionnement de l'AWIPH, on se rend compte que les prétentions de cette Agence étaient plus élevées que les moyens qui lui sont réellement consacrés. On se rend compte qu'il existe un déséquilibre entre les prétentions de l'Agence et ce qui lui est réellement accordé. On comble un petite partie de ce montant, ce sont le 4,325 millions d'euros que vous avez évoqué et que l'on relève dans les diverses inscriptions.

Reste donc un montant de l'ordre de 14 millions à combler. Dès lors, vous autorisez un prélèvement de 11,5 millions d'euros sur les réserves de cette Agence et les 2,5 millions restant sont autant d'argent qui ne sera pas disponible pour les actions de l'AWIPH. Ça nous désole évidemment d'autant plus que c'est certainement vers une action qui en a le plus besoin que ce manque à gagner est consacré. Ainsi, ce sont principalement les entreprises de travail adapté qui se voient privées de ces moyens, puisque la modernisation des infrastructures prévue à concurrence de près de deux millions d'euros est purement et simplement supprimée. Les moyens prévus pour cette modernisation sont supprimés.

Nous nous en étonnons. En période de crise, et vous l'avez évoqué, il faut évidemment tenir compte de la situation et des économies sont inéluctables. Cependant, nous pensons qu'une telle mesure de modernisation était justement de nature à stimuler l'économie. Nous pensons que d'autres secteurs auraient pu contribuer à l'effort que vous vous devez de consacrer, comme vos Collègues. J'aimerais avoir votre sentiment sur ce point. Au-delà de ces mesures ponctuelles d'économie, est-ce qu'il ne conviendrait pas d'entamer une réflexion sur des pistes d'économie plus structurelles ?

A politique constante, on a évidemment un constat à faire, c'est que la dérive budgétaire est inéluctable. On prélève une partie des réserves de l'AWIPH, mais ces réserves, je pense qu'on l'a évoqué aussi, ne sont pas inépuisables. Elles seront vraisemblablement suffisantes pour l'année prochaine mais rien ne dit que la Région wallonne sera en mesure, dans deux ou trois ans, de répondre, de continuer à répondre aux demandes de l'AWIPH qui verra ses demandes de dotation croître assez logiquement.

Je reviens en deux mots sur le mécanisme d'équilibre pour rappeler ce que la Cour des comptes a dit et répété lors des analyses précédentes. Incorporer dans son budget de recettes le montant prélevé sur les réserves revient à créer un article budgétaire nouveau, prélèvements sur bonis antérieurs. La comptabilisation de ces prélèvements est contraire aux normes européennes. Je voudrais votre sentiment par rapport à cela. Peut-on continuer de cette façon ? Doit-on imaginer un autre mécanisme d'équilibrage qui peut correspondre à ce respect des différentes règles qui sont, je le présume, l'objectif de chacun dans cette Assemblée.

Concernant l'AWIPH en général, compte tenu des services rendus par cette Agence et des moyens qui semblent ne plus correspondre avec les besoins pour rendre les différents services, j'aimerais connaître vos propositions et avoir votre analyse. Je le répète, ce prélèvement sur les bonis antérieurs laisse entendre, qu'à un moment donné, on ne saura plus équilibrer ou en tous les cas répondre aux besoins de l'AWIPH pour équilibrer son budget.

Quelques mots maintenant sur la problématique des cas prioritaires. On parle ici de personnes confrontées à des situations de détresse particulièrement lourdes. Ce sont des cas auxquels il faut répondre de façon urgente, dans la plupart des situations. L'Agence intervient pour trouver une solution de placement auprès d'un service agréé par le biais de conventions nominatives en dérogation avec le moratoire. Il y a près de 300 cas aujourd'hui. Le coût annuel que l'on se doit de consacrer à ces différents cas peut avoisiner dans les situations extrêmes, jusqu'à 50.000 euros. Ce sont des montants extrêmement importants lorsqu'on multiplie ce montant par les 300 cas recensés. Là aussi, je souhaiterais connaître votre sentiment sur cette question. Quelles pistes suivez-vous pour

continuer à financer cette prise en charge très lourde ?

Comment comptez-vous assurer l'égalité de traitement entre les cas qui se présentent à l'Agence ? On ne peut évidemment pas dire, à un moment donné, qu'il n'y a plus d'argent pour des cas parfois plus urgents que d'autres, qui se présentent en fonction des situations et donc, projection à moyen et long terme quant au nombre de personnes concernées, est-ce qu'il y a une étude sur la question ? Et enfin, sur le financement, quelles sont vos réflexions ?

Après ce chapitre consacré à l'AWIPH, je voudrais parler un peu des infrastructures d'accueil réservées aux personnes handicapées : les hôpitaux, les maisons de repos,... ont pu bénéficier de programmes d'investissement de grande envergure jusqu'à aujourd'hui. On sent là, il est inutile de le rappeler, les difficultés. Donc, je m'interroge vraiment sur ces infrastructures d'accueil pour personnes handicapées. Est-ce que l'on a réalisé une estimation de l'ampleur des besoins dans ce secteur que l'on a effectivement à mettre à disposition actuellement. Votre vision de la matière nous agréerait évidemment dans le cadre de nos réflexions et de cette discussion budgétaire.

Autre volet, c'est celui de l'emploi des personnes handicapées. Il est ô combien important d'y consacrer toute son attention pour que ces personnes handicapées puissent bénéficier d'un accès au travail, quel que soit leur handicap et quelles que soient leurs possibilités de se mettre au travail dans les secteurs, qu'ils soient privés ou publics. Je pense qu'il faut vraiment avoir une attention toute particulière sur cette question.

Le plan stratégie transversal 3 avait prévu une somme de deux millions d'euros entre les exercices 2007-2009. Cela a été reconduit en 2010. Vous m'en voyez évidemment réjoui. Mais pourriez-vous toutefois nous dresser un bilan de cette mesure et de ce que ces différentes sommes ont apporté depuis qu'elles ont été inscrites, c'est-à-dire depuis l'exercice 2007 ? Combien de personnes handicapées ont été réellement engagées par année, depuis le lancement de ces mesures et qu'en est-il aujourd'hui ? Quel bilan pouvez-vous tirer de cette initiative, dans ce PST 3 ?

J'aurais aussi voulu vous demander de nous dresser un tableau de la situation des ETA. On sait que ces entreprises jouent un rôle extrêmement important dans l'emploi des personnes handicapées, mais on sait aussi qu'elles sont durement touchées par la crise. Si les dispositifs liés au chômage économique ont permis d'amortir un peu le choc pour ces ETA, on a quand même le droit d'être légitimement inquiets quant à la pérennité de ces ETA.

J'aurais là aussi voulu connaître votre sentiment. Est-ce qu'il y aura des effets sur l'emploi et est-ce qu'aussi la révision des quotas en fonction du nombre d'heures consommées, l'exercice précédent, l'année précédente, aura un impact sur, précisément, l'emploi dans le secteur ? Ne doit-on pas être extrêmement inquiets par rapport à cela ? Vos mesures sont évidemment attendues par le secteur pour amortir le choc que j'évoquais tout à l'heure, surtout dans cette période critique que nous traversons. On en fait état régulièrement.

Dans la foulée de la question que je vous ai posée en Commission récemment, j'aurais voulu revenir une fois encore sur l'emploi dans la Fonction publique. On doit constater, je pense que vous le reconnaîtrez, sans trop mal avec nous, que pas grand'chose n'a été fait sous la législature précédente. Seuls deux organismes d'intérêt public, deux OIP sont en ordre en termes du respect des quotas de 2,5% concernant l'emploi de ces personnes handicapées.

J'aimerais vraiment savoir ce que vous envisagez, quels sont vos moyens budgétaires, ce que vous entendez consacrer réellement à cette problématique. Je pense que chacun doit respecter les règles. Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, il faut absolument que des sanctions puissent être appliquées pour ces différents organismes publics qui ne respectent pas les règles en matière d'engagement des personnes handicapées, que ce soit aussi au niveau local ou provincial. Je crois qu'il faut aller un peu plus loin.

J'ai reçu, dans le cadre de mes fonctions communales, un document qui faisait suite à nos échanges sur la question et qui demande aux communes leurs situations. Une nouvelle fois, on ne voit rien poindre en matière d'incitation plus formelle. Nous en sommes à nous demander si les gens sont bien en règle, on rappelle qu'il faudrait atteindre tel et tel pourcentage, mais on ne dit rien quant à ceux qui ne respectent pas les règles.

J'insisterai vraiment tout au long de cette législature sur ce point qui est un point qui nous préoccupe au maximum, parce que vraiment l'intégration des personnes handicapées passe aussi, pour bon nombre d'entre elles, par une possibilité de travailler, d'être disponible notamment dans le secteur public.

Je pense que c'est une image tout à fait extraordinaire que l'on peut donner d'une personne handicapée au travail pour le bien public. Je pense que cela sensibilise beaucoup de nos concitoyens et

donc, je me permettrai vraiment d'insister sur ce point-là.

Sans être exagérément long pour respecter les bonnes dispositions que ma Collègue a bien voulu prendre vis-à-vis de vous et que, bien sûr, je fais miennes, j'aurais quand même une dernière réflexion sur le plan HP. Le plan HP dont je ne vois aucune trace budgétaire dans vos compétences, en tous les cas, dans les différents articles budgétaires dont vous avez la maîtrise.

Sauf erreur ou omission de ma part, je pense que tout cela ne fait pas partie de vos possibilités d'action directe puisque ces postes relèvent de la compétence d'un Collègue. Je m'en étonne et j'aurais aimé qu'une réflexion puisse se faire, puisque la tutelle du plan HP n'est évidemment pas constestée. J'ai pu en avoir la preuve lors d'une dernière Commission avec une question que je pensais pouvoir attribuer au Ministre en charge du Tourisme, mais il m'a été dit que l'ensemble des problématiques HP relevait de vos compétences, ce que je trouve très cohérent. Je pense qu'il s'agit d'une bonne mesure, mais je m'étonne que les moyens budgétaires ne puissent pas aller avec cette tutelle sur la problématique. Pouvez-vous m'éclairer quelque peu par rapport à cela ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). – C'est une question de méthode. Nous allons, dans un premier temps, exprimer avoir des réflexions à caractère général et puis, nous travaillerons après, j'imagine, Programme par Programme.

Je voulais juste faire une réflexion à ce stade. J'ai écouté et entendu, avec beaucoup d'intérêt, la prise de parole de notre Collègue M. Dodrimont, en particulier sur toute la problématique des personnes handicapées, problématique très large, évidemment essentielle dans cette division organique.

Je pense que par rapport à nos OIP, d'une façon générale, nous devons avoir un soin particulier pour les mêler à la discussion. J'aurais voulu faire la suggestion suivante : je m'exprimerai par la suite dans l'ordre respectable et respecté des prises de parole des uns et des autres, par rapport à l'AWIPH ; mais d'une façon générale, je pense que nous avons déjà eu l'occasion, dans des précédentes législatures, de faire une Commission spéciale avec l'AWIPH, où on invitait l'un ou l'autre responsable. Je pense que c'est particulièrement utile et à travers cette Commission spéciale, qui serait vraiment spécifiquement consacrée à toute cette problématique, nous pourrions alors avoir un débat plus approfondi.

Je pense que ce ne serait pas un luxe que de se donner vraiment un moment particulièrement consacré à cet aspect, dans sa diversité ; M. Dodrimont l'a dit, je partage d'ailleurs un certain nombre de réflexions qu'il a faites.

Dans cette logique-là, je ne sais pas s'il faut entrer dans le détail à ce stade-ci par rapport à l'AWIPH, faute de quoi, on va être finalement en décalage par rapport à cette proposition que je fais pour peu évidemment qu'on puisse en partager l'intérêt ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Sur la méthode, j'entends bien mon Collègue et ami Marc Elsen faire la proposition d'entendre les responsables de l'AWIPH dans notre Commission. Je crois que c'est absolument indispensable, dans le cadre de nos travaux, que nous puissions les recevoir, dans un délai très proche, peut-être début de l'année prochaine.

Je crois qu'effectivement, en début de législature, ce serait très intéressant pour avoir leurs points de vue par rapport à toute la problématique de la personne handicapée, étant donné l'importance du budget par rapport au budget général de notre Commission.

Je pense qu'on peut aborder, ici, dans le cadre de la discussion du budget, les grandes lignes par rapport aux modifications qui sont proposées par Mme la Ministre. Je crois que cela, c'est quand même indispensable et donc, j'entends bien et je partage ce souhait d'aller plus loin, lors d'un débat beaucoup plus fouillé, beaucoup plus approfondi avec l'AWIPH.

Je ferai une autre suggestion, puisque nous avons aussi dans nos compétences « Les Marroniers », hôpital psychiatrique de Tournai, celle de pouvoir les recevoir également au sein de notre Commission. Pourquoi pas, puisque nous avons les deux budgets qui ont été joints suivant les règles. Je pense que ce serait bien de les entendre également .

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Je voudrais appuyer la demande de M. Elsen, d'autant plus que je trouve que par rapport au budget de l'AWIPH, il nous manque beaucoup de choses pour vraiment bien en parler aujourd'hui. On a une orientation générale, on a quelques options, des intentions, mais il nous manque une série de détails qui posent question.

Je trouve que ce débat-là doit évidemment avoir lieu. Contrairement à ce que j'ai connu dans une autre législature, où parfois on attendait des mois et des mois avant d'avoir le budget de l'AWIPH, ici, il faut indiquer des délais précis. Je pense qu'il est très important qu'on puisse avoir cette discussion relativement tôt en début d'année prochaine et donc, si possible, en janvier. Cela me paraît essentiel parce qu'il y a des questions qui se posent par rapport à des détails de la politique, que moi-même, je ne parviens pas à décortiquer dans le cadre de ce qui nous est présenté aujourd'hui. Je trouve cette proposition très intéressante, à condition de respecter des délais, bien entendu.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pecriaux (PS). – Je rejoins les demandes faites par mes Collègues des différents partis. Je pense qu'il est nécessaire et indispensable justement d'avoir ce budget de l'AWIPH, présenté dans une Commission spéciale. Je pense que l'engagement qui pourrait être mis sur la table sera dans ce sens et je m'en réjouis.

Mme Bertouille (MR). – Je pense que ce n'est pas uniquement le budget qui doit être vu avec l'AWIPH, c'est toute la politique, plus globalement c'est toute la politique de l'AWIPH, même si d'ailleurs, dans mon intervention, j'aborderai des petits points bien particuliers, mais dans le cas de l'examen du budget, je pense que c'est normal.

Mme la Présidente. – Raison de plus pour faire une Commission. La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). – J'ai presque eu peur. J'ose espérer que le budget est la traduction chiffrée de la politique en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à Madame la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je voudrais réagir par rapport à votre proposition.

Tout d'abord, pour revenir sur la question des principes. Il faut savoir que le budget AWIPH ne doit pas être approuvé par la Commission. Il est clair que nous pourrons bien sûr venir exposer les grandes lignes du budget de l'AWIPH et en particulier, avec sa direction. Son administratrice générale serait, je pense, heureuse de pouvoir avoir un échange avec les Parlementaires sur la question de la politique de la personne handicapée. Il s'agirait d'un vaste débat que l'on pourrait intituler « Rapport d'activités de l'AWIPH ».

On reviendra sur la question de la politique de la personne handicapée pour l'exercice à venir et sur les visions qu'on peut en avoir sur la question du budget.

Sur le plan des procédures, il faut savoir que lorsqu'on engage les négociations au Parlement wallon, je dispose en tant que Ministre d'un projet de budget qui a été accepté par le comité de gestion et que, lorsque je ressors des négociations budgétaires, j'ai évidemment une ligne qu'est la dotation budgétaire de l'AWIPH. Je la transmets aux instances de l'AWIPH qui, à ce moment-là, vont confectionner le budget définitif. C'est ce qui est en train de se faire à l'AWIPH.

Donc c'est ce qui est en train de se faire à l'AWIPH, ce qui vient d'être fait je pense dans ces tous derniers jours. L'Agence a élaboré un bugdet définitif. Il reste encore une étape, c'est de présenter ce budget au Gouvernement wallon et puis alors, dans les prochaines semaines, imaginons qu'à mon avis en janvier nous pourrions venir avec un débat en Commision, Madame la Présidente, avec l'Administratrice générale, sur la question du rapport d'activités des lignes budgétaires et de la politique relative aux personnes handicapée qui m'apparaissent évidemment extraordinairement précieuses et importantes en ces temps de crise. Ce serait une présentation je pense et la possibilité de réagir par rapport à la politique menée.

Mme la Présidente. – Donc, si j'entends bien la Ministre, engagement est pris pour janvier. On pourrait peut-être faire cela pour la deuxième Commission de janvier puisque la première, il va sans doute y avoir un arriéré de questions pour ne pas éterniser nos travaux. Donc l'engagement est pris pour la Ministre pour qu'il y ait une présentation et un débat avec la présence de la Directrice générale dans notre deuxième Commission de janvier. Et pour Les Marroniers ? Après ? On fera peut-être cela en février.

Mme Bertouille (MR). – En février alors, on pourrait.

Mme la Présidente. – Les engagments étant pris, puis-je donc noter que le débat AWIPH n'aura pas lieu aujourd'hui même s'il y a quelques questions générales ?

Mme Bertouille (MR). – Je poserai quelques questions mais ce ne sera pas un débat.

Mme la Présidente. – Que ce ne soient pas des questions qui entament un débat alors. Mon souci n'est pas du tout de vous empêcher de poser des questions mais c'est de ne pas faire un débat

aujourd'hui qu'on reprendrait en janvier. Voilà, sur la discussion générale.

La parole est à Madame Sonnet.

Mme Sonnet (PS). – Le groupe socialiste tient tout de même à pointer plusieurs points positifs qui resortent quand même de ce budget.

En effet, malgré le contexte économique difficile que nous connaissons actuellement qui a engendré une forte diminution des recettes et donc des marges budgétaires possibles, il est important de souligner que le budget Santé, Action sociale et Égalité des chances connaît pour l'année 2010 une majoration de 2,48% en moyens d'action.

Cette augmentation des moyens est d'autant plus importante que le contexte de crise économique que nous connaissons aujourd'hui accroît immanquablement le nombre de personnes dans le besoin. Il nous paraît donc impératif de ne pas augmenter la fracture sociale en préservant les plus démunis.

Concrètement, cette augmentation des moyens de 21.000.000 d'euros de plus qui seront consacrés à ces matières au cours de l'année à venir. Ce faisant, la Wallonie conserve une politique sociale importante.

Dans ce cadre, il est remarquable de noter que les réductions budgétaires rendues obligatoires ont été réalisées sur les investissements en infrastructure. De ce fait, les emplois du secteur semblent préservés de même que les services rendus aux personnes puisque tous les programmes existants sont poursuivis à même hauteur.

Nous sommes heureux de constater que la politique des personnes handicapées est à nouveau largement soutenue. En effet, dans un contexte où tous les organismes d'intérêt public ont vu leur dotation gelée au niveau de l'ajustement 2009, il est remarquable que vous soyez parvenue à décrocher une augmentation des moyens consacrés à l'AWIPH de près de 4.500.000 euros.

C'est donc 57% du budget global de la division organique qui est consacré à cette politique.

Il est tout à fait essentiel à nos yeux que les personnes en situation de handicap soient pleinement prises en compte afin qu'elles puissent, comme tout citoyen, jouir des mêmes droits.

De surcroît, on constate à l'heure actuelle que la plupart des institutions d'accueil s'occupant notamment des personnes âgées, des personnes qui présentent un handicap ou qui présentent un trouble mental connaissent un manque de place évident.

Nous nous réjouissons du soutien répété que vous apportez à travers ce budget 2010 aux services d'aide à domicile, en tant que solution alternative à ce problème.

La notion d'égalité des chances, reconnue à travers la Déclaration universelle des Droits de l'homme, est également à nos yeux un objet de combat quotidien fondamental. A cet égard, nous ne pouvons que souligner l'effort consenti en matière d'intégration des populations d'origine étrangère qui se chiffre, à travers les subventions octroyées au secteur dont les Centres régionaux d'Intégration, à 563.000 euros, soit une augmentation de 15% des crédits.

Enfin, en matière de santé, nous épinglons l'augmentation des crédits consacrés aux services spécialisés en matière d'assuétude. Cette politique fondamentale permet en effet à chacun de disposer de ses pleines capacités mentales afin d'exercer tout aussi pleinement ses droits et devoirs de citoyen.

Petit bémol toutefois, en ces temps de récession, on constate sur le terrain une forte augmentation du nombre de personnes qui rencontrent des difficultés financières. Nous remarquons que les budgets consacrés à l'endettement et aux services qui y sont liés sont stationnaires.

On ne peut qu'espérer que cette problématique fera l'objet d'un suivi attentif de votre part au cours de l'année à venir.

Notez que le groupe socialiste y sera fort attentif comme il sera attentif aux évolutions et au travail que nous ne doutons pas que vous accomplirez au cours de cette législature.

Mme la Présidente. – Merci Madame Sonnet.

M. Tiberghien (Ecolo). – C'est vrai que ce n'est pas facile à différencier. Je vais sans doute aller moins dans les détails ensuite que Mme Bertouille mais enfin quelques accents qu'on a envie d'apporter dans le cadre de cette discussion générale. Je pense qu'il est important d'abord de constater qu'avec des budgets compliqués, un peu étriqués, des difficultés financières, des besoins d'économie, on parvient quand même à mettre l'accent je pense sur les politiques sociales essentielles. Il y en a qui me plaisent plus que d'autres mais je pense que globalement il y a des accents nouveaux ou en tout cas des orientations confortées dans le cadre de ce budget malgré les difficultés.

Je pense aussi qu'il est important de dire, contrairement à ce que certains peuvent penser de nous, je ne suis pas un fanatique pour dire que tout peut être réglé à domicile et qu'il faut favoriser uniquement les services à domicile. Mon expérience professionnelle, toujours, me fait dire qu'il y a parfois des besoins d'hébergement. Il y a des nécessités aussi pour répondre en matière d'hébergement et donc il faut trouver ce juste équilibre entre le renforcement des services d'aide à domicile et l'hébergement et quand je dis hébergement ça peut aussi dire des services intermédiaires : je veux dire entre l'hébergement et l'aide à domicile c'est-à-dire des accueils de jours, des places de répit, *etc*... et je trouve que cette orientation qui existe maintenant depuis un petit temps trouve toute sa place dans ce budget encore une fois avec des moyens relativement limités mais n'empêche.

Par rapport à l'AWIPH comme ça pour moi cette question sera clôturée pour aujourd'hui de mon côté. C'est de dire qu'effectivement pour moi ce qui est important c'est ce que l'on fait avec la dotation évidemment qu'attribue votre ministère à l'AWIPH. Et là, je n'ai pas les réponses et, connaissant un peu Mme Baudine, je pense que tout d'abord c'est un plaisir de la rencontrer mais qu'elle aura à coeur je pense de vraiment défendre les orientations qu'elle met en place. Parce qu'elle même, je le sais, elle met en place des initiatives nouvelles par rapport à la politique de l'AWIPH. Non seulement il y a une réorganisation bien utile et bien nécessaire de l'AWIPH en tant qu'institution mais il y a aussi des orientations nouvelles dans les politiques qui sont menées et moi, j'ai vraiment envie de débattre avec elle sur ces orientations, parce que je pense que c'est plus qu'utile.

Un simple exemple, mais je suppose que c'est dans cette dotation. Il me semble de ne pas avoir vu de trace du fameux BAP. J'imagine que c'est dans le cadre de cette dotation AWIPH qu'on retrouve un de ces postes.

Ce n'est qu'un exemple parmi une centaine d'autres qui prouve bien que si on veut un vrai débat autour de la politique de la personne handicapée, c'est avec vous et Mme Baudine qu'il faudra l'avoir autour de cette table.

Sinon, je suis assez satisfait tout en pointant quelques problématiques dont j'ai déjà parlé tout à l'heure. Je suis relativement inquiet malgré vos explications de tout à l'heure par la lenteur de la mise en place de cet Observatoire de la santé qui me semble fondamental. Je comprends les arcanes administratives, d'engagements, *etc*.. Mais je tiens à ce que vous soyez vigilante à ce que ça se mette en place dans les délais les plus rapides possible. C'est important au niveau statistique mais on sait bien que par exemple, l'Observatoire du Hainaut fait bien plus qu'un travail de recherche et de statistiques. Ils sont vraiment un acteur de terrain en concertation avec les réseaux existant et donc si l'Observatoire wallon de la santé peut rentrer dans le même cas de figure que l'Observatoire du Hainaut, c'est vraiment un plus. Vous le savez par exemple en Hainaut qui est très défavorisé sur une série de plans au niveau santé, et bien c'est à partir de là que l'on décline tout une série de politiques : par exemple par rapport à des problèmes de prénatalité, *etc*... Enfin toute une série de problématiques qui sont pointées par l'Observatoire amènent souvent les politiques et les acteurs sociaux de terrain à prendre des initiatives judicieuses.

Alors, Mme Bertouille a cité tout à l'heure qu'il serait intéressant à l'avenir d'entendre l'Institution du CHP Les Marroniers et en dehors du cas strictement budgétaire, j'ai envie de comprendre aussi un petit peu mieux où on en est parce que quand je lis le projet de décret budgétaire, à un moment donné on parle des deux hôpitaux psychiatriques régionaux. Parfois on ne parle plus que des Marronniers, or moi, j'ai suivi la fusion ou du moins la fusion montoise autour de l'Hôpital psychiatrique « Chaîne aux Haies », très compliquée mais j'aimerais que ce soit très clair par rapport à cela. Où en est- on aujourd'hui ? N'y a-t-il donc plus que Les Marronniers dont on doit parler aujourd'hui. Faire le point sur ce dossier là ne me semble pas inutile parce que ce sont des institutions importantes.

Je voudrais, dans le même cadre de discussions, que vous me rassuriez. Encore que je ne sais pas si c'est me rassurer mais il y a eu un moment donné un débat pour une tentative, un de vos prédécesseurs — parce qu'il y en a eu plusieurs — qui avait lancé un débat en disant que ce serait peut-être mieux que ces institutions retournent au fédéral plutôt que laisser celles-ci au régional. Cela ne me paraissait pas une bonne idée mais je voudrais que vous soyez très claire sur ce débat-là aussi.

Je vous l'ai dit tout à l'heure par rapport aux assuétudes, qu'on retrouve encore plus dans le cadre 2010 que 2009. Il y a énormément de postes qui concernent la santé mentale. Très bien, je suis un acteur qui sort de la santé mentale et je trouve que c'est très positif pour un secteur qui a toujours dû se battre pour être reconnu et qui se bat encore. Mais par rapport aux assuétudes plus précisément, même si je trouve évidemment que c'est une politique très, très importante et des enjeux très importants, il y a parfois un manque d'harmonisation, parfois des doubles emplois avec d'autres niveaux de pouvoir. Il faudra en tout cas y veiller et je pense que vous pouvez être un acteur pour que les réseaux régionaux en assuétudes fassent ce travail là aussi de

contact avec l'ensemble des acteurs en assuétudes et veiller un peu à ce qu'il n'y ait pas certains doubles emplois.

Par rapport à la politique du troisème âge, de façon générale toujours, je trouve que ce qui est très intéressant dans les postes où j'ai pu constater d'ailleurs certaines augmentations, je l'ai dit tout à l'heure, l'équilibre entre hébergements et l'aide à domicile qui se trouve renforcé mais surtout ce que j'ai apprécié c'est que il y a une aide à domicile renforcée pour des petites communes et rurales donc en particulier. Je trouve que ça, c'est très positif parce que on a mis l'accent un peu plus sur des communes rurales où on sait que les problèmes sont très nombreux et qui nécessitent des déplacements beaucoup plus importants. Donc les besoins sont essentiels pour ces petites communes. Voilà peut-être une dernière chose, parce que j'y tiens aussi à titre personnel vous le savez, je vous ai déjà interrogée là-dessus, c'est par rapport aux plans communaux de cohésion sociale . Vous l'avez cité tout à l'heure mais je n'ai pas suivi directement si c'était dans ce cadre-là, de la place de l'alphabétisation, je pense que c'est indiqué nulle part. J'aimerais bien que vous ayez une attention particulière pour que l'alphabétisation en Région wallonne ne soit pas uniquement dépendante de budgets concernant l'insertion socioprofessionnelle en lien d'ailleurs avec le FOREM, mais qu'il puisse aussi y avoir de l'insertion sociale tout court parce que pour beaucoup de gens qui fréquentent l'alphabétisation et bien déjà parler d'insertion socioprofessionnelle c'est déjà l'étape suivante. La première étape c'est d'abord l'insertion sociale et je dois vous dire des associations comme Lire et écrire et d'autres doivent se battre pour trouver des moyens pour pouvoir continuer à faire ce travail d'insertion sociale.

Comme M. Dodrimont, je voudrais insister sur l'emploi dans la Fonction publique mais également, comme cela a été mentionné, dans les communes et CPAS. En effet, il existe à présent une circulaire à ce sujet. Comme vous, je suis attentif à cette question. Aussi, à un moment donné, je pense qu'une circulaire est insuffisante s'il n'y a aucuns moyens «répressifs» ou «incitants», mais qu'au moins, il y ait un respect en vigueur.

Je sais que c'est M. Furlan qui est plutôt en charge de cette matière mais pourriez-vous vous mettre en contact avec lui pour que, l'inventaire étant en cours dans les communes quant à ce qui existe réellement au niveau de l'emploi des personnes handicapées, nous puissions aller plus loin et pour qu'il y ait un véritable respect de ces fameux quotas. Evidemment, la Fonction publique doit être exemplaire en la matière. C'est un débat que je mène depuis 10 ans avec M. Charles Michel, à l'époque, et maintenant je vais continuer à le faire ici avec vous, mais aussi évidemment avec M. Furlan et M. Nollet. L'objectif étant qu'on essaie d'avancer par rapport au respect des quotas.

M. Elsen (cdH). – Etant dans le cadre de cet exposé général, ma petite intervention aura elle-même une portée générale tout en attirant peut-être une attention plus particulière sur certains points. Ensuite, nous aurons l'occasion de revenir de façon plus particulière, programme par programme.

Tout d'abord, même si cela peut paraître banal — ce qui n'est, à mon sens, sans doute pas le cas — dans le contexte un peu difficile de crise économique que nous connaissons, je crois qu'il faut souligner le fait que l'option du Gouvernement wallon n'a pas été de sacrifier, si j'ose dire, ce pan important de la politique régionale qu'est la Santé, les Affaires sociales au sens très large. Il faut pouvoir le souligner, ce n'est pas le cas partout. Soulignons aussi l'augmentation aussi bien en moyens d'action qu'en moyens de paiement de l'ordre de 2,5%. Il ne faut pas négliger ce petit plaisir qu'on se donne à le mettre en évidence, même si, bien sûr, il aurait fallu davantage.

Deuxième élément à valeur générale. Madame la Ministre a bien voulu porter un accent particulier sur le respect des opérateurs et en l'occurrence, le maintien de l'emploi. Je pense effectivement que nous sommes ici dans un secteur particulier où la principale force, je dirais, la condition *sine qua non* de toutes ces politiques dont nous parlons, ce sont bien souvent les ressources des personnes et le personnel. On ne se lassera jamais de le dire.

Aussi, dès lors qu'il faut faire des choix, puisque nous sommes malheureusement en contrainte d'économie, le choix qui a été porté de faire ces économies davantage au niveau des infrastructures plutôt qu'au niveau du personnel et des opérateurs, et selon moi le choix prioritaire qu'il fallait faire. Nous y reviendrons de façon plus particulière. En matière d'emploi, nous sommes là dans le circuit du non-marchand, circuit particulièrement important, notamment en matière socio-sanitaire; je souligne que le fait qu'une somme de 25 millions a été attribuée d'une certaine façon, poursuivre les accords du non-marchand en 2007-2009. Je tiens à le souligner, ce n'était pas gagné d'avance.

Je pense que c'est un message politique qui est donné à un secteur avec lequel nous serons bientôt amenés à renégocier le nouvel accord du non-marchand. Il serait d'ailleurs sans doute utile de travailler ensemble tous niveaux de pouvoir confondus puisqu'on sait que la réalité même des accords du non-marchand n'est pas toujours la même, selon qu'on se trouve en Région ou en

Communauté. J'ai déjà fait une même intervention en Communauté française, je le fais également en Région wallonne et il conviendrait de le faire également à la COCOF. Il y aura des convergences à développer dans le respect des spécificités. C'est d'ailleurs l'intérêt et la volonté des différents Gouvernements me semble-t-il.

Je ne vais pas m'appesantir sur l'AWIPH d'autant que j'ai moi-même initié cette proposition d'y consacrer une Commission particulière. Évidemment, c'est un aspect particulièrement important des matières que nous traitons aujourd'hui. M. Tiberghien a bien synthétisé la situation. Un certain nombre de concepts ou je dirais même d'enjeux trouvent leur réalisation à travers la politique de l'AWIPH. C'est d'ailleurs l'occasion de mettre en évidence la sage décision que nous avons prise ensemble de pouvoir vraiment faire le débat approfondi lors d'une séance ultérieure.

Permettez-moi d'intervenir rapidement sur quatre points plus particuliers.

Tout d'abord, les projets innovants. D'une façon générale, en cette matière comme en d'autres, nous devons porter toute notre attention à pérenniser l'existant. Je pense que c'est ce qui est fait. On a souvent tendance à dire qu'il peut y avoir du nouveau qui est censé répondre à des besoins nouveaux. Les besoins nouveaux ne sont jamais que la reproduction de besoins qui, finalement, ne sont pas si nouveaux que cela.

Il est important de souligner l'intérêt que nous avons à renforcer effectivement l'existant, tout en laissant une marche de manoeuvre pour des projets innovants. J'imagine bien que Mme la Ministre a surtout dressé les conditions générales à travers lesquelles ces projets innovants pourraient être reçus, puisqu'il n'y a pas encore aujourd'hui de présélection qui a été réalisée semble-t-il. Je ne suis d'ailleurs pas convaincu qu'il y ait une masse de projets sur la table, puisqu'aucun appel n'a pas été lancé.

Il y a là aussi un message à donner à l'extérieur. Si dans la politique que le Gouvernement wallon souhaite mener, il y a un appel à du nouveau, je pense qu'il faut en fixer le cadre et comme vous l'avez très bien fait, les lignes directrices afin d'objectiver autant que possible les choix *in fine*.

Le deuxième élément plus particulier, vous l'avez souligné, Mme la Ministre, concerne l'amélioration du quotidien des aînés. C'est un axe que vous souhaitez privilégier également et qui est tout à fait important. Je soulignerai l'importance, vous y avez fait allusion, de tout l'aspect qui concerne l'aménagement des logements.

On sait que c'est très concrètement sur le terrain une problématique récurrente dans le quotidien. On acquiert un logement à un moment donné, les évènements de la vie, dont notamment l'âge et le handicap, font que de nouvelles contraintes apparaissent. Nous devons avoir un soin particulier pour cette matière, me semble-t-il. Cela ne concerne d'ailleurs pas que votre Département, Madame la Ministre. Il s'agit de trouver au niveau de la Région wallonne une forme de prise en considération, une participation de la Région dans cet effort demandé aux personnes d'adapter leur logement en fonction des nouvelles conditions de vie.

Troisième élément particulier, je ne vais pas paraphraser et revenir sur ce que M. Tiberghien a exprimé parmi nos nombreux sujets d'intérêt commun, porte sur la santé mentale, cela a été dit aussi par Mme Pécriaux. Il est toujours bien de voir le concept de la santé mentale comme, non pas seulement une absence de maladie, mais une perspective de bien-être social, collectif et individuel. Dans ce sens-là, l'accent qui est mis sur le développement de la santé mentale est certainement une bonne chose. Je crois qu'il y a encore beaucoup à faire pour déstigmatiser, si j'ose dire, la santé mentale dans l'esprit collectif et faire en sorte que cet aspect soit pris pleinement et positivement en considération. Trop de personnes souffrent encore aujourd'hui de ne pas faire le pas et de voir parfois perdurer des pathologies destructrices pour elles-mêmes voire pour leur entourage. Il y a là un enjeu social. Je prête un soin particulier aussi à réfléchir, je reviendrai d'ailleurs sur base d'une question par la suite, sur ce qu'on appelle « l'aide psychologique ambulatoire ou dite de proximité ».

En Wallonie, on compte un certain nombre d'associations qui réfléchissent depuis très longtemps sur une ou plusieurs initiatives. Nous devrons, c'est dans la perspective de ce que vous avez dit, approfondir cette question. C'est primordial en termes de mise à disposition du plus grand nombre de ce pan important de la santé.

Je terminerai par les Plans de Cohésion Sociale. Il y a été fait allusion par plusieurs de mes Collègues. Il faut prêter un soin très particulier à optimaliser la complémentarité entre les pouvoirs publics locaux et l'associatif local. Cette question doit être analysée dans le contexte général de la Charte associative dont nous avons parlé, charte associative qui a d'ailleurs fait l'objet d'un premier accord dans les différents Parlements à la fin de législature précédente.

Suivant ce concept de subsidiarité, on remarque sur le terrain que le secteur associatif a pris, en

matière socio-sanitaire comme en d'autres, une place particulièrement importante en termes de services publics à la population. Dans les évaluations que nous ferons, nous devrons prêter une attention particulière à cet aspect lié à la complémentarité entre les pouvoirs publics locaux et l'associatif. Il pourrait y avoir une tendance de certains pouvoirs publics locaux à s'approprier des moyens alors que dans un certain nombre de cas, il est parfois utile de les laisser dans le champ associatif pour qu'en termes de complémentarité ils puissent continuer effectivement à remplir ces objectifs à caractère public.

Voilà, dans un premier temps, les quelques éléments particuliers que je voulais mettre en évidence.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Pour la poursuite de l'organisation de nos travaux dans la discussion générale, j'ai demandé l'arriéré de la Commission et donc, je constate que dans notre arriéré, nous avons le contrat de gestion 2007-2012 et le rapport annuel de gestion 2008 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Je pense qu'on peut joindre cela au débat que nous aurons au mois de janvier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci à toutes et tous pour vos questions pertinentes, les débats qui se cachent derrière vos prises de position, vos questions et vos remarques relèvent la plupart du temps vraiment de bon sens et d'une connaissance de terrain qui est appréciable quand on se met autour de la table pour commencer à discuter de la question de ce budget Santé, Action sociale et Egalité des chances.

On a commencé par la discussion sur l'AWIPH. Je suis heureuse, Mme Bertouille, que vous mettiez en avant le fait que nous devions encore voir les Rapports qui sont à l'arriéré. Nous pourrons dès janvier, imaginez-vous, une fois ces questions budgétaires réglées, nous atteler à des débats très intéressants avec des acteurs de terrain comme, par exemple, l'AWIPH.

En ce qui concerne l'AWIPH tout à l'heure, Monsieur Dodrimont, vous avez fait le détail de la situation budgétaire, le déficit annoncé, ce que nous avons accordé, l'augmentation de 4,3 millions d'euros et donc, un solde à combler de 14 millions. Un prélèvement autorisé sur les réserves de 11,5 millions et des pistes qui avaient été évoquées pour pallier au manque de moyens disponible par rapport aux premières prévisions réalisées.

Je voudrais tout d'abord mettre un point d'honneur à dire qu'il n'y a pas de diminution réelle de la dotation de l'AWIPH puisqu'en terme absolu, il y a une augmentation de 4,3 millions, que par contre, effectivement, si on s'en tient à ce fameux prélèvement limité à 11,5 millions sur les réserves, c'est la technique que j'ai expliquée tout à l'heure compte tenu de la situation générale, le contexte difficile, la crise que nous traversons et la volonté du Gouvernement wallon de réaliser des économies partout. Par rapport à ce contexte, il est vrai qu'il faut réaliser encore 2,5 millions d'économies au sein du budget de l'AWIPH. Pour se faire, on a évoqué des pistes.

Je pense réellement qu'il y a aussi moyen de trouver des allocations dans lesquelles il y a réellement, quand on regarde la situation de terrain, des sous-consommations, comme nous l'avons fait dans le budget lors de l'ajustement 2009. Je pense que l'AWIPH peut également faire cet exercice, mais il lui revient de faire cet exercice. Pour notre part, nous avons donné les indications sur le cadre dans lequel on se situe, il revient à l'AWIPH de décider des lignes directrices quant à son budget en tant que tel, avec un Comité de gestion dans lequel les représentants de chacun d'entre nous peuvent évidemment s'exprimer.

En ce qui concerne la question plus précise des ETA, j'ai connaissance des inquiétudes dont vous faites part. J'ai rencontré l'un ou l'autre représentant du secteur et j'ai reçu, en tout cas, des messages en ce sens. Je peux vous dire que c'est une piste, mais que réellement, nous en reparlerons. Je souhaiterais que d'autres pistes puissent être abordées. On est conscient aujourd'hui que les ETA ne peuvent pas du tout être privées de leurs moyens. Ils ont à faire face également, comme toutes les entreprises, aux difficultés financières et connaissent parfois des diminutions dans leurs commandes, ce qui entraînent effectivement des difficultés en termes de gestion de leur personnel. Nous aurons à discuter de ces pistes d'économie avec l'AWIPH. Ce sera peut-être l'objet de notre débat en janvier 2010.

Vous faites mention de ce que les réserves de l'AWIPH ne sont pas inépuisables. Effectivement ! Il faut en effet tenter d'éviter de trop puiser dans ces réserves et conserver un certain « matelas » afin d'entrevoir l'avenir avec beaucoup plus de sérénité. Il n'en reste pas moins que nous sommes liés globalement au contexte économique. Nous avons voulu, au Gouvernement wallon, adopter des règles équitables pour chacun des OIP et pour chaque Administration concernée par ces difficultés, ces

réalités financières et cette nécessité d'économie et de saine gestion.

L'accord convenu, c'est on puise dans les réserves puisqu'elles sont disponibles et par ailleurs, le Gouvernement wallon s'engage à mettre les moyens financiers dès lors que la réserve est épuisée. Bien sûr, on peut s'interroger sur ce qu'il arrivera dans quelques années. Je ne le sais pas plus que vous. Nous nous mettrons autour de la table à ce moment-là. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, nous avons une décision du Gouvernement wallon qui s'engage à subvenir aux besoins de l'AWIPH. Je pense que c'était important de le signaler. C'est un signal fort de soutien au secteur qui peut avoir légitimement des craintes par rapport au soutien de l'emploi ou des services.

Vous avez évoqué les cas lourds dans le cadre de votre introduction par rapport à la question de l'AWIPH. Vous avez fait part à l'ensemble des parlementaires de la situation en termes d'hébergement et d'accueil des cas lourds, notamment en matière de conventions nominatives. Effectivement, elles sont relativement importantes. Elles apportent une solution par rapport à la situation existante mais cette solution n'est pas encore définitive. Il y a encore des attentes, des listes de personnes qui sont aujourd'hui dans l'attente. J'imagine que les choses ne se clôtureront pas là. Malheureusement, nous pouvons, chaque jour qui passe, rencontrer de nouveaux besoins.

Quelle est l'ampleur de ces besoins ? L'AWIPH a évidemment évalué les besoins et les attentes réels des personnes dans ces situations. On en a parlé tout à l'heure. Il s'agit des personnes cérébrolésées, des personnes polyhandicapées, des personnes avec des troubles du comportement excessivement importants. La solution par rapport à cela, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est de dégager un budget supplémentaire. Un budget de 600.000 euros a été débloqué à l'heure actuelle pour créer une quinzaine de places. Je parle d'une quinzaine de places parce que si c'est de l'hébergement complet, ça se chiffre à environ 50.000 euros, si c'est de l'accueil de jour, c'est peut-être moins cher, on sait peut-être placer 2 personnes si pas 3. Et donc, ce sera fonction vraiment des besoins qui seront constatés, des cas réellement prioritaires.

Ce que nous souhaitons avant d'aller plus loin, c'est de mener une évaluation de la situation actuelle avec ces cas prioritaires, avec ces conventions nominatives. Lors de l'une de nos premières rencontres avec l'AWIPH, dès le mois d'août, nous avons déjà évoqué cette question et mis sur la table la possibilité de mener une évaluation.

On sait qu'il existe des priorités en la matière. C'est la raison pour laquelle on a dégagé 600.000 euros, ce qui est un premier pas mais le pas suivant, c'est bien sûr l'évaluation. Nous n'irons pas au-delà de ces 600.000 euros sans avoir cette évaluation des besoins réels et du dispositif en vigueur.

En ce qui concerne votre troisième point, l'emploi des personnes handicapées et leur mise au travail, le PST3 prévoit effectivement des moyens qui ont été reconduits. On s'en est expliqué tout à l'heure. Il a permis d'augmenter de 400 unités le quota d'emplois subventionnés par l'AWIPH, soit au total environ 6.200 emplois. En 2008, les ETA ont employé 7.137 travailleurs handicapés de production et 1.116 travailleurs d'encadrement. Voilà pour les chiffres extrêmement précis que vous me réclamiez tout à l'heure.

Pour 2009, il est un peu tôt pour disposer des données puisque l'année n'est pas encore clôturée. Il est clair que le secteur a connu une baisse d'activités importante et malheureusement, du chômage technique. Ils n'ont pas pu échapper à la tendance générale des entreprises en Wallonie.

Sachez que je serai particulièrement attentive à ce secteur qui a été effectivement malmené ces derniers temps. Il n'échappe pas à la règle.

En ce qui concerne l'emploi dans le secteur privé, j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir en Commission en réponse à une question sur la thématique. J'avais soulevé combien on pouvait s'étonner de voir qu'une loi qui date de 1963 existe en matière d'obligation d'emploi, notamment pour le secteur privé. On parle beaucoup du secteur public. Effectivement, il doit montrer l'exemple mais j'aime à rappeler qu'une loi fédérale existe mais qu'elle n'a jamais été suivie d'effets puisque les arrêtés d'éxécution n'ont jamais été votés. Le débat est complexe. Force est de constater que les organisations patronales sont résolument opposées à un système de quota. Elles préfèrent des aides et des dipositifs incitatifs. Ces aides existent depuis plusieurs années mais les résultats sont, vous l'avouerez, assez peu concluants. Le taux d'emploi des personnes handicapées reste inférieur au taux d'emploi des personnes valides.

Cela dit, on avait fait aussi le constat en allant plus loin dans la réflexion par rapport à ce taux d'emploi des personnes handicapées que lorsqu'on considère un niveau de formation supérieur, le taux d'emploi des personnes handicapées est plus fort. C'est aussi un signe fort pour dire qu'il y a peut-être d'autres manières de travailler et notamment en renforçant la formation.

En ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique, effectivement, seules l'AWIPH et l'AWEx respecteraient l'obligation d'emploi qui est fixée à 2,5%. Des efforts ont été faits sous la précédente Législature pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans le secteur public. Des examens ont été organisés par le SELOR pour les personnes handicapées. Mais trop peu de personnes handicapées figurent aujourd'hui dans les réserves de recrutement. On en revient peut-être à la question de la formation.

Le Ministre des Pouvoirs locaux, M.Courard à l'époque, avait initié un plan H, le plan de recrutement des personnes handicapées. Sa finilisation appartient au Ministre actuel de la Fonction publique, c'est-à-dire à M. Nollet. Je suppose qu'il s'attèlera à la tâche dès que nous aurons clôturé les travaux budgétaires.

En ce qui concerne les administrations locales et provinciales, une nouvelle législation est entrée en vigueur tout récemment (en mai dernier). Elle fixe l'obligation d'emploi à un mi-temps par tranche de 20 travailleurs. C'est dans ce cadre que l'AWIPH récolte aujourd'hui les informations dont vous faisiez mention tout à l'heure.

Un rapport sera élaboré et transmis au Gouvernement wallon, à l'UVCW et à la Commission wallonne des personnes handicapées pour examen et suivi.

Je crois avoir été relativement précise et concise par rapport à ces questions sur l'emploi des personnes handicapées tant dans le secteur publique que dans le secteur privé.

Concernant les ETA, je pense que j'en ai déjà parlé. Je reviendrai vers vous tout prochainement. En effet, nous étudions actuellement une solution pour la prise en compte des difficultés particulières rencontrées par ces entreprises dans le cadre de la crise économique. Nous sommes en train de récolter les avis. Je viendrai au Gouvernement wallon très probablement la semaine prochaine avec une note concernant les ETA. J'espère qu'elle vous réjouiera ainsi que les acteurs du secteur.

Nous avons également abordé le plan HP. Effctivement, j'en assure la coordination, ça veut bien dire ce que ça veut dire. Pourquoi un Plan? Parce que toutes les matières visées dans la Région sont concernées par ce Plan HP. Son originalité réside dans le fait qu'il allie autour de lui un ensemble de partenaires qui dépasse la Région puisque tant les localités, des partenaires publiques mais aussi privés, partagent le même souci de construire progressivement des solutions concertées sur la question de l'habitat dans ces infrastructures touristiques. Le Gouvernement wallon m'a confié la coordination du Plan et des actions qu'il faudra mettre en oeuvre pour les 5 années à venir.

Nobostant cela, il est évident que chaque Département reste compétent dans l'exercice et le financement de ses actions dans ses compétences propres. C'est vrai pour le Logement, c'est vrai pour l'Aménagement du territoire, c'est vrai aussi dans le cadre des Pouvoirs locaux. Pour ma part, le Département de l'Action sociale intervient dans le financement des antennes sociales et s'appuie en cela sur l'allocation budgétaire 43.01.52 du Programme 17.13. Je peux vous dire que nous finançons sur le terrain actuellement 25 antennes sociales. Le plan HP a été signé par 35 communes. Une majorité d'entre elles a mis au point cette fameuse antenne sociale pour laquelle nous intervenons.

En ce qui concerne «Les Marronniers», j'apporterai une ou deux réflexions. Le Budget a été déposé et nous en rediscuterons. C'est le même procédé que l'AWIPH. C'est un budget qui est détenu par les instances dirigeantes de l'institution.

En ce qui concerne «Le Chêne aux Haies», pour que ce soit bien clair, l'ensemble des activités a été repris par l'intercommunale Ambroise Paré. C'est opérationnel depuis le 1er juillet 2009. C'est important de le signaler puisque nous entamons une nouvelle législature et que nous avons aussi autour de la table des parlementaires qui prennent connaissance de ces dossiers. Il y a une volonté politique de maintenir le centre hospitalier au sein de la région de Tournai. Cela répond à des questions très précises sur la fédéralisation éventuelle. L'institution aura par ailleurs un statut public clair.

Le décret du 30 avril 2009, entré en application au 1er juillet 2009, a précisé le statut. Compte tenu de la sépcificité de cet OIP, qui est un hôpital, il bénéficiera aussi de subventions fédérales. Le lien entre la Région et cette dotation fédérale est bien clair.

Vous êtes revenu à plusieurs reprises sur l'Observatoire wallon de la Santé. C'est une unité fonctionnelle construite sur la base d'une convention entre l'Administration, la DGO5, et d'autre part, l'IWEPS. Il est composé d'une cellule statistique Santé, établie au sein de l'IWEPS, et d'une cellule interprétation établie au sein de la DGO5. Les activités de l'Observatoire ont démarré en juin 2009. On est là aussi devant quelque chose de très récent. Le suivi est assuré par un Comité d'accompagnement qui est chargé d'approuver le budget et les rapports annuels. Ce Comité agit pour le compte du Gouvernement wallon. Il est composé

d'un représentant du Ministre-Président, d'un représentant du Ministre qui a la santé dans ses compétences et d'un reprséentant de l'IWEPS et de la DGO5.

Les objectifs généraux de l'Observatoire sont d'améliorer la connaissance des questions de santé et leurs déterminants. De fournir des outils scientifiques de conception, de suivi, d'évaluation des politiques de santé publique. De mettre en évidence les inégalités sociales de santé et par conséquent, de contribuer à les éliminer et enfin, de rationaliser la collecte et le rassemblement des informations, ce qui n'est pas toujours chose aisée, au niveau infra-régionaux en permettant aux acteurs locaux de santé de tirer parti évidemment de la récolte de ces informations et d'outils centralisés au niveau régional. Cela répond aussi à un besoin d'un secteur qui a été assez diversifié sur le terrain.

Une première réalisation est en passe d'être finalisée, à savoir : la réalisation et la publication d'un premier tableau de bord de la santé en Région wallonne. C'est un document qui contient 330 pages et qui présente et commande une série d'indicateurs sur l'état de santé, les déterminants de la santé, les personnes âgées, la coordination de soins et le lien entre santé et environnement. C'est un outil de référence, je pense, c'est un outil de mobilisation qui est destiné à tous les professionnels concernés par la santé au sens large et qui, je pense, vous intéressera aussi beaucoup et pour plus de précision, je vous signale qu'il est disponible sous forme électronique via le site « social-santé.wallonie.be ».

Une autre question qui a également suscité un engouement dans chacun de nos groupes, c'est la question des assuétudes.

Nous augmentons les moyens à disposition des services et réseaux d'aides et de soins aux services spécialisés en assuétudes, c'est évidemment pour intervenir dans le cadre de frais de personnel et de frais de fonctionnement de ces réseaux et des services d'aides ainsi que de leur fédération qui relève à la fois du secteur privé et public puisqu'ici, on parle de l'entrée en vigueur du décret du 30 avril dernier. Vous savez que le 30 avril dernier, toute une série de décrets ont été votés ici au Parlement wallon, il y en avait un effectivement qui concernait ces services spécialisés.

Le budget 2009 a permis d'augmenter le nombre d'agréments de réseau et de services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Après l'agrément des deux premiers réseaux, c'était un réseau en Hainaut occidental et un réseau dans la région du Centre, c'était les deux premiers. D'autres réseaux pourraient encore compléter le dispositif, il s'agit des réseaux de Liège, de Charleroi, de Philippeville, de Luxembourg et on entrevoit encore les réseaux de Huy et de Mons. Voilà pour être plus précis.

En 2010, plusieurs zones devraient faire l'objet d'un agrément. Il s'agit des zones du Brabant wallon, des zones de Namur et des zones de Dinant.

Peut-être quelques précisions sur la santé mentale puisque dans la foulée de cette question sur les assuétudes, on sait combien la question des assuétudes et de la santé mentale sont intrinsèquement liées et vous êtes plusieurs à être attentifs et vigilants à la question parfois même à être impliqué dans ce secteur.

Le crédit qui relève des subventions aux organismes d'études, d'expérimentations et d'actions santé mentale en toxicomanie et en circuit de soins est destiné à subventionner des études, comme le titre le dit, des expérimentations et des actions dans le domaine de la santé et surtout à couvrir des actions curatives puisqu'on se situe ici, en Région wallonne, dans le domaine curatif, dans le domaine des toxicomanies et des projets de circuit de soins.

Suite à la réforme du secteur des réseaux et services subsidiés, de manière facultative, le seront via des subsides réglementaires prévus à l'AB 33.12 du même programme et qui est intitulé « subvention aux réseaux d'aides et de soins et des services spécialisés en assuétudes ».

Pour plus de précision, le crédit intervient dans les frais de personnel et de fonctionnement de divers organismes qu'il a sollicités. Je citerai par exemple : SESAME qui est un club d'activités d'insertion pour les personnes atteintes de troubles de la santé mentale, MODUS VIVENDI, notamment pour son action au festival de Dour, les acteurs du plan wallon sans tabac, la ligue wallonne pour la santé mentale, bien sûr, l'institut wallon pour la santé mentale ; Kaleidos, Similes, un pass dans l'impasse, AIGS pour son projet activation, article 23 pour son projet activation, la pioche, la Rouette, etc. Vous trouverez tous les détails dans les programmes justificatifs.

Vous avez évoqué en allant plus avant dans les questions, la question de l'alphabétisation et la question effectivement de n'envisager l'alphabétisation et les formations dans cette question, non pas uniquement dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle, mais aussi, dans le cadre de l'insertion, tout court. Je pense que votre question est extrêmement pertinente, nous avons pu l'aborder notamment en rencontrant les acteurs, par exemple, dans le cadre du plan HP où, effectivement, des témoignages étaient assez prenants sur la question en disant : on n'a déjà pas d'emploi, on n'est déjà pas intégré socialement

puisqu'on est dans un habitat extrêmement particulier, comment voulez-vous que ces personnes accèdent à l'alphabétisation, quels sont les moyens à côté de tous les dispositifs existants aujourd'hui et mis en oeuvre, bien utile dans le domaine socio professionnel, mais je pense qu'il y a une couche à ajouter, je pense que nous en sommes extrêmement conscients.

Vous devez savoir qu'une conférence interministérielle existe depuis plusieurs années au niveau francophone dans laquelle on retrouve la Région wallonne, la COCOF, Bruxelles et la Communauté française dans le cadre de leurs compétences respectives, chaque entité développe en effet des actions extrêmement spécifiques qui visent la lutte contre l'analphabétisme. La Conférence ministérielle a pour ambition d'unir tous ces efforts déployés, chacun pour les compétences qui les concernent, pour créer des synergies nécessaires et développer de manière concertée une offre qui est encore insuffisante et répartie territorialement de manière assez inégale, il faut bien l'avouer aussi quand on regarde la carte de l'offre de service. Dans ce contexte, il importait au niveau wallon de coordonner les apports des trois départements concernés et d'envisager, plus collégialement, les relations et les objectifs à atteindre avec l'ASBL, que tout le monde connaît «Lire et écrire» extraordinairement investie dans cette question.

Dans ce contexte, évidemment, je compte renouveler la subvention accordée en 2009 pour le département de l'action sociale et cela c'est l'AB. 33.01 du programme 17.13.

Je pense qu'on a abordé la question des services d'aides aux familles et aux personnes âgées, je pense qu'on a abordé la question dans le cadre du maintien à domicile, de l'autonomie des personnes. Je voudrais simplement ajouter au débat que depuis juillet 2009, les nouveaux décrets et arrêtés qui réglementent le secteur sont entré en application et qu'ils intègrent plusieurs avancées significatives, notamment, une distribution équilibrée du contingent annuel, c'est-à-dire, les heures subventionnées, le principe d'une aide spécifique à l'aidant proche et la non-limitation des heures d'aides pour les patients palliatifs comme des améliorations, des conditions sociales des travailleurs, je pense que cela valait la peine de souligner que malgré le constat que le contingent annuel est aujourd'hui encore largement insuffisant, des efforts sont faits et qu'il conviendra d'augmenter ce contingent face à l'évolution des besoins des citoyens et on l'a signalé à plusieurs reprises, face aussi à l'évolution du vieillissement de notre population, puisqu'on vit plus longtemps et non pas, on vieillit plus longtemps, quoique oui, forcément, on est vieux plus longtemps. Cela va de pair, quelque part.

L'un d'entre vous a évoqué la question du surendettement et c'est bien légitime en ces temps financièrement éprouvés pour chacune et chacun d'entre nous et pour tous les ménages en Wallonie. Bien sûr que la question du surendettement me préoccupe particulièrement et pour ceux qui me connaissent, c'est un *leitmotiv* dans ma façon de voir les choses et de penser.

Le contexte économique et de crise risque bien d'avoir une incidence sur le nombre de personnes déjà aujourd'hui surendettées. Les chiffres dont l'administration dispose ne confirment pas encore aujourd'hui cette tendance, mais on peut présager que les chiffres vont évoluer. Une augmentation du nombre de dossiers à traiter a bien sûr été prévue et dès lors, dans le cadre du projet du budget 2010 qui vous est présenté ici. Si une augmentation plus importante du nombre de dossiers devrait se faire jour, évidemment, nous reviendrons vers vous avec un ajustement budgétaire. Sachez simplement qu'aujourd'hui, nous manquons de chiffres, je pense que nous sommes sur l'évènement aussi qu'il est difficile, dès lors, de prévoir plus que nous n'avons déjà pu entrevoir.

En termes d'infrastructures. On a parlé tout à l'heure de diminution particulièrement dans ces allocations budgétaires et vous êtes revenu sur les besoins en investissement dans les infrastructures et notamment dans les infrastructures d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées.

Il existe aujourd'hui, dans les services d'accueil d'hébergement environ 300 services en Région wallonne. Il est clair que sur ces 300 services, certaines infrastructures sont relativement vétustes et ne sont donc plus adaptées aux besoins des bénéficiaires et du personnel, elles sont aussi extrêmement énergivores, si vous avez déjà eu l'occasion de rendre visite dans certaines infrastructures c'est, je pense, une évidence.

J'ai demandé à cet égard, une évaluation des besoins du secteur, ceux-ci s'élèveraient à environ 150 millions d'euros. Dans le cadre du plan Marshall 2.Vert, ce que je disais tout à l'heure, j'ai veillé à ce que les services agréés par l'AWIPH puissent rentrer des projets dans le cadre du programme UREBA, puisqu'il faut bien commencer quelque part, que nous n'aurons pas du jour au lendemain une manne céleste pour répondre à tous les besoins. Essayons déjà de répondre à la question qui me semble évidente, de la dimunition des frais de fonctionnement engendré par le fait de résoudre ces questions énergétiques par l'isolation, notamment, tout cela rentre bien dans le cadre de programme

UREBA et nous avons eu un beau débat, notamment, en intercabinet par rapport à l'intégration de ces services d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées spécifiquement dans ces programmes.

On est bien conscient que c'est une réponse partielle, nous en sommes extrêmement conscients, c'est toutefois un premier pas et nous espérons pouvoir dégager d'autres moyens dans le courant de la législature. Sachez que pour 2010, nous nous engageons dans cette voie là.

Je pense avoir balayé l'ensemble des questions qui nous ont été posées. Je reste, bien sûr, à votre disposition.

Mme la Présidente. – Je remercie la Ministre pour ces premières réponses qui, je pense, étaient complètes. Je vois l'heure qui avance et donc, sauf si un membre de la Commission souhaite répliquer, je vous propose qu'on passe programme par programme et s'il y a peut-être des questions auxquelles on n'a pas répondu, vous pourrez y revenir à ce moment-là.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Mme la Présidente, une réplique pour remercier Mme la Ministre pour l'ensemble des réponses qu'elle a apporté à nos questions. Je pense que c'est un travail difficile et vous vous en êtes acquittée, je pense, avec toute votre bonne volonté. J'aurais quand même voulu revenir en deux mots sur l'AWIPH et son financement. Vous dites on est allé jusque 11 millions et demi d'autorisation de prélèvements dans les bonis cumulés. Pourquoi finalement n'a-t-on pas été jusqu'aux 14 millions d'euros puisque quelque part, on balaye, en acceptant cette façon de faire, les recommandations, je le répète, qui ont été réalisées par la Cour des comptes ? Donc, tant qu'à faire, on aurait pu aller jusqu'aux 14 millions. Ca aurait soulagé quelque peu le secteur qui par cette décision doit évidemment faire les économies que l'on a évoquées. Autre petite précision que j'aurais voulu avoir quand on a évoqué les emplois dans les ETA, vous parlez de 400 emplois créés. Donc 400 emplois qui apparaissent dans ce cadre global. Sont-ce réellement des emplois occupés ? Ce serait intéressant de le savoir ou bien est-ce que c'est simplement la volonté d'augmenter le quota à la potentialité ? J'aimerais savoir si ces emplois sont des emplois qui sont attribués. Pour les personnes handicapées qui se doivent de pouvoir travailler dans la fonction publique, j'ai trouvé votre réponse un peu passive, si je puis me permettre, j'aimerais vraiment que vous puissiez convaincre votre collègue, M. Nollet. N'oubliez pas que vous formez une équipe et qu'il y a, à mon sens, une bonne volonté à insuffler pour que vraiment on puisse se montrer pro-actifs en la matière.

Les évaluations qui sont faites par l'AWIPH, par rapport à cet emploi dans la fonction publique, je pense qu'elles se faisaient chaque année dans les législatures passées donc précédant d'ailleurs la législature juste défunte avant celle-ci, la dernière législature a vu une seule évaluation sur les cinq années de législtaure. Est-ce qu'on en reste là ou est-ce que l'on a envie de voir l'AWIPH interroger les secteurs publics concernés par cette volonté d'engager des personnes handicapées.

Je terminerai juste avec un petit mot. C'est un mot qui concernera un plan important et qui va peut-être conditionner la manière dont notre groupe se positionne par rapport à ces propositions budgétaires. Vous dites la formation, il y a des choses à faire. Sommes-nous allés assez loin ? On peut notamment remarquer que quand le SELOR fait un recrutement spécifique pour les personne handicapées, il y a peu finalement de personnes handicapées qui répondent et donc il y a peu de personnes handicapées dans les réserves de recrutement. Je relève une petite incohérence par rapport à celà mais c'est que on a si on est attentif à une décision prise notamment concernant le CFP formios, on voit qu'il y a un retrait d'agrément pour un montant de 625.000 euros qui est décidé sans redistribution du quota d'heures de formation donc là je m'excuse de relever une incohérence quant à votre volonté justement de pousser cette formation vers les personnes handicapées de manière à ce qu'elles puissent atteindre également des emplois qui peuvent leur être réservés et donc ce sera sur cette petite note un peu négative que je terminerai mon intervention de réplique à l'égard de vos réponses, Madame la Ministre, dont je vous remercie à nouveau.

Mme la Présidente. – Sur la discussion générale, d'autres demandes ?

La parole est à M.Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Pour remercier la Ministre pour ses réponses très complètes, je trouve, par rapport aux diverses interventions dans le cadre du débat général. Il y a un point qu'elle avait cité dans l'exposé que j'ai oublié de relever et sur lequel je voudrais revenir parce qu'il m'a un petit peu déçu, si Madame la Ministre m'entend bien, qu'elle avait cité par rapport à l'emploi au niveau des CPAS. La diminution de la subvention aux CPAS. Vous avez justifié par rapport à l'encours qui est terminé mais vous avez dit aussi, je pense, je n'ai peut-être pas les mots précis mais qu'il y a une diminution des besoins par rapport à ce qui est demandé par les CPAS à ce niveau-là. Je suis un peu interloqué parce

que j'ai l'impression qu'à ce niveau-là quand même, il risque d'y avoir à l'avenir encore plus de besoins au niveau des CPAS et donc cette diminution au niveau du poste me fait un peu peur. On sait très bien qu'il y a de plus en plus de demandeurs d'emploi, de chômeurs indemnisés qui sont pénalisés et qui se retrouvent au CPAS et donc cette diminution de postes devrait à mon avis être mieux justifiée.

Mme la Présidente. – D'autres demandes sur la discussion générale ? Je demande à la Ministre de répondre brièvement si possible et alors après, on entamera l'analyse programme par programme si vous voulez bien.

La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En ce qui concerne M. Dodrimont sur la question du financement de l'AWIPH. Pourquoi effectivement avoir maintenu un effort à réaliser en terme d'économie ? D'abord, parce que cet effort est demandé à l'ensemble des administrations qui dépendent de la Région wallonne. Il aurait été évidemment un peu particulier de laisser échapper un des organismes à la règle.

Je pense que ça c'est une question de solidarité et de solidarité gouvernementale également sur l'ensemble de la volonté d'agir responsablement par rapport au contexte économique. Ça c'est une chose. Maintenant, il est clair que cet effort, il représente un terme de pourcentage, un demi pourcent du budget global de l'AWIPH ce qui peut, en terme relatif, évidemment être extrêmement raisonnable car on reconnaît que la croissance des besoins en terme de services, *etc*...à l'AWIPH ne permet pas de réaliser des économies trop lourdes. On aurait pu demander 4% comme on l'a fait dans la Fonction publique. Non, c'est un demi pourcent. Il faut savoir qu'en 2009, le Gouvernement wallon demandait à ses administrations un effort d'un pourcent et demi. Donc on est trois fois en dessous. Je pense qu'il faut raison garder et que étant bien conscients des besoins croissants et des attentes importantes dans le secteur de la personne handicapée qui est un public fragilisé, la volonté a été de maintenir tout en étant malgré tout dans la norme, dans la solidarité par rapport à l'ensemble des services et administrations régionaux. Voilà une explication sur le pourquoi n'avoir pas totalement couvert l'annonce déficitaire annoncée ?

Mme la Présidente. – Merci, je vous propose donc l'analyse programme par programme. Nous commençons par le programme 06 — dépenses de cabinets. Est-ce qu'un membre de la Commision souhaite intervenir ?

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, comme tout à l'heure, je voudrais aborder brièvement la situation des dépenses de cabinets. Les chiffres ont été reprécisés par rapport à 2008-2009. C'était 2009-2010 et donc effectivement, le copier-coller a été malheureux. Mais je voudrais vous interroger par rapport à l'augmentation des dépenses de cabinets en général. Contrairement à l'annonce qui avait été faite tous cabinets confonfus, on constate une augmentation de plus de 11% et donc je voudrais vous entrendre par rapport à cette justification alors que le Gouvernement wallon avait annoncé le contraire.

Mme la Présidente. – Sur le programme 6, d'autres demandes ?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Comme je vous l'expliquais tout à l'heure, je sais qu'il faut une petite gymnastique de l'esprit pour effectivement bien comprendre la manière dont les choses sont présentées. En réalité, le cabinet qui était dévolu dans les allocations budgétaires que l'on compte ici étaient celles de Marie-Dominique Simonet qui privilégiait son implantation bruxelloise et donc je pense qu'il faut vraiment garder raison quand on compare les allocations en terme de moyens pour les cabinets. En ce qui concerne une comparaison par rapport au précédent cabinet de l'action sociale et de la santé et de l'égalité des chances, la diminution s'élève à 14,95%. Voilà, donc 15% quand on arrondit. Donc, la diminution de l'enveloppe allouée aux frais de cabinets s'élève à 15%. Personnel, fonctionnement et investissements, moins 15%.

Mme Bertouille (MR). – On va faire l'exercice global de tous les membres du Gouvernement wallon.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je pense qu'en réalité, vous devez globaliser les montants et faire totalement l'exercice parce que compte-tenu de la dévolution des compétences différentes d'une législature à l'autre, je pense que vous n'en sortirez pas autrement que de reglobaliser les montants.

Mme la Présidente. – Mme Bertouille a un apaisement.

Mme Bertouille (MR). – Mes interrogations restent les mêmes mais je voudrais faire l'exercice.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Vous repartez avec un devoir.

Mme la Présidente. – Le programme 01, conseil économique et social de la Région wallonne. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Programme 11 : politique transversale dans le domaine socio-sanitaire. Y-a-t-il des demandes ?

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Sur le programme 11, à l'allocation de base 33.01, soutien des initiatives transversales, il y a une augmentation de 1,5 millions d'euros. Pourriez-vous nous décrire un peu plus précisément quelles sont les politiques nouvelles dont il est question ? Ce sont des politiques pour l'autonomie des personnes si j'ai bien compris tout à l'heure ce que vous avez dit. Des politiques innovantes donc voilà, je voulais avoir quelques précisions dans ce cadre-là et alors, concernant la politique du Sida, j'ai bien entendu tout à l'heure votre développement par rapport aux politiques transversales, par rapport aux subventions des différents acteurs de terrain et à votre volonté de non-subvention double au niveau politique transversale et au niveau actions sociales puisque c'est dans ce cadre-là que d'autres subventions peuvent être octroyées dans le cadre du soutien aux associations de patients.

Je voulais avoir, on peut le joindre au rapport, la liste des associations qui reçoivent des subventions dans le cadre du programme 13 — actions sociales — par rapport au programme 11 — politique transversale — et je voudrais insister sur la nécessité d'avoir une politique de soutien aux associations de patients. Soutenir les personnes qui sont atteintes du Sida, c'est très bien mais ce qui est important, c'est la prévention. Ce matin, à la radio, j'entendais qu'il y avait une nouvelle association qui avait été créée et qui lançait un message vers les jeunes plus pécifiquement avec un message concret et de prévention vraiment optimal. Donc, je vous rends attentive à cette nouvelle association. Voilà, c'était les deux questions que je voulais aborder.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). – On a bien compris, en l'occurence, que puisqu'on est dans le programme des politiques transversales, ce sont bien des activités qui sont subsidiées soit parce qu'elles ne peuvent pas être classées dans un secteur particulier ou parce qu'elles jouent, c'est d'ailleurs le cas d'allocations budgétaires 33.01, sur plusieurs secteurs. Elles ne sont pas spécifiques à un secteur.

Moi, j'ai juste deux questions. En ce qui concerne l'allocation de base 12.02, les études relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques .....spécifiques, plus 60 %. Donc l'augmentation est clairement identifiée d'une part par rapport à la définition, à l'organisation de l'inspection, vous y avez fait allusion tout à l'heure. Egalement sur la réalisation d'un code de l'action sociale et de la santé, c'est un outil qui peut être utile en l'occurrence. Je voudrais savoir si ce travail qui est un travail important de codification a été entamé ? Est-ce qu'on a une perspective déterminée voire un calendrier ?

Pour l'AB 33.01 — Soutien des initiatives transversales, élément tout aussi important, je peux rejoindre l'intérêt manifesté par Mme Bertouille sur le sujet.

Je reprends une ligne du programme justificatif : l'augmentation du 1,5 million euros correspond aux moyens obtenus pour la mise en place de politiques nouvelles couvrant l'ensemble des compétences, donc, en l'occurrence les moyens seront ventilés dans les différentes AB concernées. J'aurais simplement voulu savoir en quoi consisteront, à la grosse louche, ces politiques nouvelles ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En ce qui concerne l'AB 33.01 — Soutien à des initiatives transversales, je vous dirai que les 1,5 million d'augmentation sont bien les moyens nouveaux qui ont été dévolus pour cet exercice budgétaire. Ils seront consacrés à la fois à l'ouverture de places d'accueil et d'hébergement de personnes polyhandicapées. Après évaluation de la situation, comme je vous l'ai exposé tout à l'heure, c'est aussi là que l'on trouvera des initiatives particulières pour améliorer le bien-être des aînés, dans le cadre de leur autonomie et de leur maintien éventuel à domicile, si tel est bien leur volonté. Mais nous reviendrons sur ce sujet plus tard. Nous évoluerons dans le temps avec des propositions, nous reviendrons vers vous à cet égard.

En ce qui concerne la question de la transversalité, l'AB. 33.02, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est clair que c'est pour permettre le financement d'activités transversales. Néanmoins, j'entends bien votre question, Madame Bertouille lorsque vous avez sollicité la liste des associations subventionnées. Il est clair qu'on peut retrouver une même association qui peut avoir deux activités qui sont l'une transversale et l'autre, d'intégration liée à l'Action sociale. Vous allez retrouver peut-être les mêmes associations, mais pas les mêmes activités, bien sûr. Il faut que ce soit clair, je veux qu'il n'y ait pas de méprise à cet égard.

Mme Bertouille (MR). – Et en santé également. Probablement.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Et en santé, probablement.

Mme Bertouille (MR). – S'il y a moyen de joindre cette liste au Rapport, cela pourrait être intéressant.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En ce qui concerne la question relative à l'accroissement de moyens de 200.000 euros dans l'AB 12.02, c'est concernant le Code de l'Action sociale. Monsieur Elsen en a fait mention. C'est un travail de récolte et de compilation de toute la réglementation relative à l'Action sociale. C'est un outil extrêmement précieux pour tous les travailleurs de terrain. Aujourd'hui, ils ont une législation fédérale, à la limite, un code communautaire, une législation régionale et ils doivent aller dans de multiples outils de référence, ce qui rend les choses extrêmement difficiles, sans oublier les réglementations locales. Le Code est attendu par le secteur, c'est un énorme travail de compilation qui sera réalisé en concertation avec Easywall qui s'inquiète de la simplification administrative. L'exercice sera précieux et nous attribuerons ce travail à un opérateur extérieur. Tout cela reste encore à venir.

Mme la Présidente. – Programme 12 — Santé, y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Je voulais, Mme la Ministre, avoir quelques précisions concernant l'intervention régionale en faveur du CRAC, voir un peu dans le cadre de ce programme santé, quel est l'état d'avancement, quelle est sa situation ? Cela concerne l'AB. 41.01.

Deuxième chose, j'ai bien entendu les remarques de M.Tiberghien tout à l'heure par rapport à l'évolution de la législation, mais je pense et je voudrais avoir l'état de la situation par rapport au personnel puisque même si le décret était d'application au 1er juillet 2009 pour le personnel, il y avait une liberté de choix entre intégrer les Marronniers, venir au niveau de la Région wallonne ou être intégré au niveau de l'hôpital Ambroise Paré. Je pense que dans le cadre de notre budget, on devrait retrouver la situation des travailleurs, des anciens travailleurs de ces institutions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Je vous remercie, Madame la Présidente. Quelques questions effectivement. Tout d'abord sur l'Observatoire de la santé, l'AB. 12.03, on a bien compris et on en a déjà parlé ce matin, le transfert vers l'AB. 41.05 en termes de milliers d'euros. C'est quelque part une stabilité au niveau de l'affectation du montant, mais je voudrais quand même revenir sur le dossier en mettant en avant combien cet outil reste d'une importance capitale pour la Région wallonne et pour la détermination des politiques de santé à mettre en oeuvre par ce Gouvernement wallon.

Je pense qu'aujourd'hui encore, il y a une série de données qui ne sont pas suffisamment actualisées. Je pense notamment aux données relatives au suicide. On se rend compte que les données sont encore un peu anciennes. Dans la DPR, Mme la Ministre, vous montriez combien il était important de prévoir une évaluation du fonctionnement de cet Observatoire. J'aurais souhaité savoir si celle-ci aura bien lieu en 2010 et puisqu'on voit qu'il y a une espèce de constante au niveau des moyens, est-ce que des moyens supplémentaires pourraient-ils ou ont-ils été prévus pour réaliser cette évaluation, si celle-ci est prévue en 2010 ?

Autre question relative à l'AB. 33.04 concernant les subventions aux associations de santé intégrée. On voit qu'elles sont en légère diminution. Il est vrai qu'en 2009, le crédit avait été augmenté de manière significative afin justement de prendre en compte l'agrément de la nouvelle association de santé intégrée. J'aurais souhaité savoir si celle-ci avait bien été agréée en 2009 et où elle se situait parce que je vous avoue que là-dessus je n'ai pas trouvé de réponse. J'aurais souhaité également savoir si les deux nouvelles ASI annoncées en 2010 seront bien prévues et éventuellement, où elles seront situées.

L'AB. 33.05 relative aux services de santé mentale, on en a déjà aussi beaucoup parlé ce matin, j'aurais souhaité quand même réintervenir au nom de mon groupe pour vous dire combien nous sommes attachés à ce secteur. Aujourd'hui, on se rend compte combien les listes d'attente dans les différents centres de santé mentale sont encore beaucoup trop longues. On vit dans une société difficile où les problèmes psychologiques sont malheureusement encore beaucoup trop nombreux. Les visites chez le psychothérapeute n'étant pas encore sujettes à remboursement, on voit combien ces services de santé mentale sont nécessaires auprès de notre population. Je voulais vraiment réinsister avec vous sur la nécessité de ces services et j'aurais voulu savoir combien d'équivalents temps plein on pouvait retrouver dans ce secteur ?

Par ailleurs, la DPR insiste sur le développement de ces centres de santé mentale, notamment au

niveau de la prévention suicide, j'aurais voulu savoir si, éventuellement, il y a également un développement prévu en 2010 et si oui, sous quelle forme et de quelle manière ?

Une autre question, on est toujours un peu dans la même réflexion par rapport à l'AB. 33.12. J'aurais voulu intervenir sur toute la problématique de la cyber-dépendance. En effet, dans le cadre des budgets qui avaient été alloués en 2008, le Ministre Donfut avait lancé des appels à projets sur cette problématique de la cyberdépendance dans le cadre du financement du PST3 pour l'année 2008. 150.000 euros avaient été justement attribué au financement d'une étude sur la cyberdépendance, je ne vous cache pas qu'actuellement, dans le secteur privé, il y a de nombreux colloques qui sont organisés et je pense qu'il serait intéressait qu'au niveau du public, on puisse aussi atterrir sur cette problématique. Je voulais voir avec vous où on en était, si comme pour votre prédécesseur, cette problématique de la cyberdépendance reste une priorité en matière d'assuétude.

Enfin, toute dernière question. L'AB. 33.14 fait référence à une augmentation des subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière. Cette augmentation est apparemment justifiée par le financement d'une étude, justement pour permettre la récolte d'un maximum de données. J'aurais juste souhaité savoir par qui cette étude sera réalisée et si, éventuellement, le nouvel Observatoire wallon de la santé pourrait être l'opérateur qui serait à la base de la réalisation de cette étude ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Je n'en ferai pas une obsession, mais je reviens quand même encore sur les hôpitaux psychiatriques dont « Les Marronniers ». Malgré vos explications, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je peux comprendre qu'il y ait encore des subventions à la construction ou à l'aménagement, qui sont liées à des charges du passé et qui doivent se poursuivre encore pour « Le Chêne aux Haies ». Mais dans le justificatif du programme, on dit aussi qu'il couvre les subventions d'investissement ainsi que de fonctionnement des deux hôpitaux psychiatriques que sont « Les Marronniers » et « Le Chêne aux Haies ».

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – C'est une coquille !

M. Tiberghien (Ecolo). – Vous me rassurez. S'il n'y a plus de frais de fonctionnement autant que ce soit indiqué. Il était intéressant de le relever.

Ma deuxième question m'amène à revenir sur les services de santé mentale. On sait que s'il y a une augmentation au niveau des postes, c'est aussi parce qu'il y a des nouvelles obligations. Il y a un nouveau décret qui est sorti en dernière minute en fin de législature. Il avait été discuté pendant des années et des années et finalement, il est sorti tout à coup très rapidement. J'ai suivi cela de près. Il y a donc aussi quelques nouvelles obligations qui leur sont imputées et qui nécessitent évidemment des augmentations de postes. Dans le même temps, vous n'êtes pas sans savoir que le troisième ou quatrième des Ministres de l'Action sociale sous la législature précédente avait l'intention, à l'époque, d'ouvrir ou de reconnaître des nouveaux services de santé mentale. Comme par hasard, c'était très localisé territorialement et c'est la région montoise qui en bénéficiait en premier lieu. Ainsi, on parlait même de deux nouveaux services de santé mentale, un spécialisé et un, je vais dire ordinaire sur une partie du territoire du Borinage.

Je voulais savoir, en dehors de cet aspect plus particulier, si les augmentations comprenaient la reconnaissance de nouveaux services en santé mentale. A l'époque, une analyse plus fine effectuée en concertation avec l'ensemble des services de santé mentale faisait apparaître qu'il y avait des trous sur le territoire wallon. Se faisait alors sentir des besoins de services de santé mentale à l'un ou l'autre endroit de Wallonie. Y a-t-il des projets qui justifient des augmentations de certains postes à ce niveau-là ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pecriaux (PS). – Mon intervention sera très brève puisque j'aurais voulu parler de l'AB. 33.05-Santé mentale, mais je ne reviendrai pas sur tous les détails qui ont été mis sur la table par mes Collègues et j'attends, bien sûr, les réponses de Mme la Ministre.

J'interviendrai simplement sur l'AB.43.04 qui fait référence aux Relais santé, anciennement relais sociaux et j'aurais voulu savoir, à l'heure actuelle, si Mme la Ministre peut faire une mise au point sur les différents Relais de santé aujourd'hui installés, implantés en Région wallonne et nous donner un aperçu des missions qui y sont développées actuellement ?

Mme la Présidente. – D'autres interventions sur le programme 12 ?

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Essayons de reprendre un peu dans l'ordre.

En ce qui concerne la première question, c'était Mme Bertouille qui m'interpellait sur la question du CRAC, il m'est évidemment difficile d'entrer dans les détails de toutes les subventions via les financements. On peut simplement dire que les augmentations des annuités à verser au CRAC, soit 20 millions d'euros, sont réalisées dans le respect des conventions qui lient la Région, le CRAC et la Banque Dexia et de toutes les décisions prises par le Gouvernement wallon.

Par ailleurs, les allocations budgétaire du PST3 relatives à des financements alternatifs ont été reclassés dans la catgorie des financements alternatifs pour que vous puissiez évidemment comprendre la présentation du budget.

En ce qui concerne, dans l'ordre, la question du «Chêne aux haies» et la question du personnel, le choix concernait uniquement le personnel statutaire. Les membres statutaires sont au nombre actuel de 18. Ils ont tous opté pour une mission d'intérêt général à l'intercommunale Ambroise Parée. C'est donc l'Intercommunale qui les rénumère conformément à la convention passée ente la Région et Ambroise Parée en application du décret. Tous à l'exception d'un statutaire qui a opté lui pour les services de la Région wallonne et qui est donc à charge de la Région wallonne. Comme ça, vous savez tout sur la situation du personnel lié à l'anciennement «Chêne aux haies».

En ce qui concerne les subventions aux associations de santé intégrée et de leur fédération, les montants 2010 comparés au budget 2009 ajusté en politique constante ne montrent que quelques variations en cours d'année en fonction des agréments. Il y a 45 associations de santé agréées. Les subventions accordées aux fédérations représentent 6% de la masse accordée aux associaitons de santé agréées.

Pour ce qui concerne 2010, en termes de projets pour les associations de santé intégrée, nous augmenterons d'au moins deux associations de santé intégrée en 2010 sur la base de dossiers connus aujourd'hui et nous assurerons la reconnaissance de fédération suivant la nouvelle législation et l'appel à projets lancé fin 2009.

Nous poursuivrons l'implantation des associations de santé intégrée dans les zones rurales pour maintenir les services de santé et de proximité et répondre d'autre part à la question bien pertinente de l'isolement de médecins ruraux, c'est important dans quelques coins de notre Wallonie.

C'est tout, le reste c'était vraiment des données réelles qui ont permis des ajustements dans le cadre de l'allocation de base présentée.

En termes de service de santé mentale sur la législature précédente, compte-tenu du cadastre, des nouveaux services de santé mentale ont été créés pour combler tous les trous mis en exergue dans le cadastre et cela particulièrement au Luxembourg, à Mons, à Chimay pour ne citer que quelques-uns d'entre eux.

On me signale pour être exacte que deux nouveaux services seront agréés en 2010.

Nous reviendrons vers vous pour vous dire où exactement, nous suivrons le dossier.

Mme Salvi (cdH). – Concernant la SI qui a été agrée en 2009, est-ce qu'il y en a eu une ou pas parce que là, je n'ai pas suivi? J'ai bien entendu qu'il y avait un appel à projets fin 2009 et qu'il y en aurait deux nouvelles sans doute en zones rurales en 2010 mais pour 2009, je n'ai peut-être pas entendu.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Si vous voulez plus de détails et la liste, nous vous transmettrons la liste des 45.

Mme Salvi (cdH). – Je voulais juste savoir s'il y en avait une en 2009, je ne veux pas la liste des 45!

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Pour 2009, il y en a deux qui sont en cours, qui sont en procédure.

Vous m'avez parlé, Madame Salvi de cyber-dépendance et de la question des subventions des réseaux d'aide et de soins des service spécialisés en assuétudes puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Je pense en avoir largement parlé tout à l'heure. Le budget 2009 a permis d'augmenter le nombre d'agrément de réseaux et de services d'aide et je vous confirme bien sûr ma priorité quant à la concrétisation réelle de ces réseaux dans la lignée de ce que mes prédécesseurs avaient lancé.

En ce qui concerne l'offre hospitalière, c'est l'allocation de base 33.14. L'étude sera réalisée par les deux fédérations hospitalières des secteurs c'est-à-dire la FIH et Centea puisqu'à elles deux, elles couvrent 95% des hôpitaux. Vous me posez la question du groupe Cavel, sachez qu'il représente 5% des hôpitaux et qu'il est en contact avec Centea et que c'est par ce biais là évidemment qu'il participera à l'étude.

C'est Mme Pécriaux qui me posait la question des Relais santé, ils sont financés sur la base de subventions non réglementées en 2009. Ils sont au nombre de 6, ils concernent les villes principalement Charleroi, Liège, La Louvière, Mons, Namur et Verviers et reçoivent chacun un montant forfaitaire de 70.000 euros.

Leur mission, c'est de prendre en charge les populations les plus précarisées, à savoir les personnes qui vivent dans la rue ou qui vivent dans la plus grande précarité.

Cela consiste à donner les premiers soins, prévenir les complications liées à l'éventuelle absence de ces premiers soins et surtout de les accompagner vers les structures sanitaires adéquates en fonction de leur état de santé.

En 2010, les Relais santé devraient être sept puisque Tournai rejoindrait les six premiers Relais santé. Ils intégreront ensemble le dispositif des Relais sociaux à la suite de l'adaptation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2004 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des Relais sociaux et disposeront ainsi, c'est fort heureux, d'un financement structurel. C'est une belle avancée.

Pour être très précise, les 70.000 euros, le montant forfaitaire qui leur est octroyé, est indexé .

Mme la Présidente. – Voilà, pour le programme 12. Est-ce qu'on peut considérer que l'on a fait le tour ?

Nous sommes donc maintenant au programme 13, Action sociale.

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Rapidement quelques points puisque nous avions annoncé la fin des travaux en tout début d'après-midi et donc on y arrive tout doucement.

Programme 13, quatre points. Je prends acte au niveau d' «Eté solidaire» que les budgets ont été augmentés. Pour les jeunes qui participent à ces projets, cela me semble vraiment important. Les projets sont multiples et se multiplient dans toutes les communes. Deuxième chose, le surendettement, j'ai bien entendu vos déclarations tout à l'heure par rapport au budget. Nous serons donc très attentifs lors de l'examen du prochain ajustement parce que c'est à ce moment-là qu'il faudra voir vraiment quelle sera la situation.

Troisième point, le programme Leader, on l'avait abordé tout à l'heure. Je pense que vous n'aviez pas expliqué en quoi cela consistait. C'est donc l'allocation de base 33.25 qui une nouvelle allocation budgétaire.

Enfin dernier point, l'allocation 41.01 qui concerne les PTP est en diminution alors qu'une de vos priorités est de ne pas toucher à l'emploi. Dans le programme justification, vous précisez bien qu'il y a un transfert vers le budget du FOREM. Je voudrais avoir plus d'explications. Dans quels secteurs au niveau du FOREM parce que on renvoie ça au niveau du FOREM, c'est un peu large. Je voudrais avoir beaucoup plus de précisions par rapport à ce maintien de l'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur Daele.

M. Daele (Ecolo). – J'ai une petite question par rapport à l'allocation de base 33.03 — Soutien des initiatives privées en matière d'Egalité des chances. Ici, on a un détail quant aux politiques menées. Par contre, l'allocation de base 43.11 — Soutien des initiatives publiques en matière d'égalité des chances ne mentionne aucun détail. Est-ce que il y aura des liens entre ces politiques de manière à ce qu'elles ne fassent pas double emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à Monsieur Kilic.

M. Kilic (PS). – J'aimerais faire une petite introduction à mes trois questions.

Tout d'abord, j'aimerais faire part de mes craintes de départ d'il y a quelques mois, quelques semaines, quelques jours encore. Je pense qu'il faut appeler un chat un chat et la crise du capitalisme nous a fait très très peur, surtout pour les personnes de ma génération qui n'ont jamais connu une telle situation.

On nous parle de diminution des recettes et de maîtrise des dépenses. Comme on sait que la vocation première de la Région wallonne n'était pas de faire du social, mes premières craintes consistaient à voir les budgets Action sociale, Santé et Egalité des chances fortement diminués. Je vous fais donc part de mon soulagement lorsque je vois qu'on maintient les acquis des années précédentes.

Ici, on maintient tout par rapport au budget 2009 et voire même une légère majoration de 2,5%. C'est une belle victoire. Comme je le disais, Mme la Ministre, vous avez les plus belles compétences au niveau régional.

Il n'y a que du bon parce que je ne m'attendais absolument pas à un budget pareil. Je ne m'attendais vraiment pas à ça et donc, c'est vraiment étonnant et c'est un grand soulagement.

Concernant plus particulièrement à l'allocation de base 33.23, dont M. Daele a déjà parlé, on voit que par rapport au budget initial de 2009, le soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances est maintenu. Je tiens à rappeler que, comme tout le monde le sait, la Belgique est un des signataire et comme 180 et quelque pays, de la Déclaration de la conférence de Pékin 1995. Nous faisons partie des meilleurs élèves de cette Déclaration et de cet engagement.

Ma première question, Mme la Ministre, vise à connaître les actions prioritaires que vous comptez mettre en oeuvre afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes parmi l'imposante liste d'objectifs que s'est fixé le Gouvernement wallon pour cette législature.

Ma deuxième question concerne l'allocation de base 33.04 et les subventions en matière d'intégration des populations étrangères et d'origine étrangère. Je constate une augmentation de 363.000 euros. Ces crédits doivent couvrir des projets destinés à promouvoir une meilleure intégration sociale des personnes majoritairement issues de l'immigration. On parle de projets tels que l'initiative de quartier, actions d'alphabétisation, activités de médiation. Je fais directement le lien avec la 33.05 qui sont les subventions accordées aux Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères. Là aussi, on voit une augmentation par rapport au budget 2009, une augmetnation de plus ou moins 200.000 euros.

Pour synthétiser, il y a une augmentation de plus ou moins 15% des crédits consacrés à l'intégration des personnes d'origine étrangère et une augmentation relative aux centres régionaux. En quoi cette politique va-t-elle être amplifiée?

Mme la Présidente. – Je pense que M. Elsen avait demandé la parole.

M. Elsen (cdH). –

Je souhaiterais aborder trois points.

Premièrement, l'AB 33.11 que l'on peut d'ailleurs coupler à l'AB 33.13 «Exécution de la garantie envers l'ASBL Osiris — Crédal +». En l'occurrence, il s'agit du crédit social et du micro-crédit, qui évidemment prennent une importance de plus en plus grande en fonction de l'évolution sociale et permettent à un certain nombre de personnes défavorisées d'avoir accès aux équipements les plus fondamentaux, tel que l'accès au crédit bancaire. J'aurais simplement voulu savoir si on dispose à l'heure actuelle de chiffres qui pourraient nous donner une idée un peu plus statistique de l'évolution de la demande pour ce type de crédit. Je ne doute pas qu'il est en évolution. Il serait peut-être utile de pouvoir chiffrer cette évaluation.

M. Kilic vient d'évoquer les centres régionaux d'intégration pour les personnes d'origine étrangère, donc je n'y reviendrai pas. Je souligne toutefois l'évolution positive au niveau des chiffres. Permettez-moi de revenir par contre à l'AB 33.03 concernant les subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en voie de constitution. C'est évidemment aussi un aspect important. Il est dit dans le programme justificatif, je cite, que «la diminution de cette allocation budgétaire réside dans l'incertitude de nouvelles constitutions». Mme la Ministre peut-elle préciser ce qu'elle entend par là?

Je reviens également à ce qui a déjà été évoqué par Mme Bertouille à l'AB 43.06 «Eté solidaire, je suis partenaire». On ne soulignera jamais assez l'intérêt évident de ce programme qui donne d'excellents résultats dans un certain nombre de communes. Pour rappel, il s'agit d'actions qui visent notamment à encourager la solidarité entre les jeunes et les publics défavorisés. C'est une initiative à encourager, très positive. Simplement, là aussi, une évaluation du dispositif a-t-elle déjà eu lieu? On sent bien, quand on vit dans les communes, que ça prend de l'ampleur, que la demande est importante, qu'on n'est pas toujours en mesure de répondre à toute la demande. Je pense qu'il serait particulièrement utile de pouvoir faire état concrètement d'une évaluation du dispositif. En quoi, chiffres à l'appui, le projet représente-t-il une évolution sur le terrain?

Je pense qu'on a abordé l'essentiel. J'avais un certain nombre de questions plus précises, nous y reviendrons par questions orales ou écrites. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai peut-être eu une absence tout à l'heure. M'avez répondu par rapport à la diminution du poste 43.07 subvention CPAS dans le cadre? Non, n'est ce pas? Je serais heureux de vous entendre à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur Tiberghien, je vais commencer par vous puisque vous êtes inquiet par rapport à votre question. Vous nous parliez des subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants-droit à l'intégration sociale. L'allocation budgétaire a effectivement été réduite par rapport à 2009, mais

elle est supérieure aux réalisations enregistrées. Donc, entre les chiffres 2009 et 2010 que vous avez sous les yeux, il y a bien une diminution, mais dans la réalité, entre ce qui est constaté sur le terrain et les moyens que nous avons prévus, les moyens sont supérieurs à ce qui a été réalisé par le passé. Il y a donc clairement une sous-utilisation des crédits. C'est dommage, oserais-je dire, dans la mesure où il s'agit de dispositifs de remise au travail de bénéficiaires de revenus de l'insertion sociale via le dispositif article 60 et article 61. Il est clair que la mesure est bonne. Elle est poursuivie pour l'exercice 2010, mais elle est de plus en plus difficile à mettre en oeuvre dans le contexte que nous connaissons. Je pense qu'il faudra permettre un bon encadrement des bénéficiaires finaux pour que la mesure puisse se poursuivre et être encouragée dans les années à venir. Il est clair que la crise va venir intensifier le besoin d'avoir recours à ce type de dispositif. Espérons que nous pourrons renforcer l'insertion via la recours aux articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS.

En ce qui concerne les projets LEADER, Mme Bertouille, il s'agit en réalité de prévoir un cofinancement du Ministre fonctionnel, c'est-à-dire ici la Ministre de l'Action sociale, pour les différents européens LEADER, qui auparavant, étaient pris en charge par le Gouvernement wallon au travers de la division organique 30, qui est devenue la division organique 32. Tout cela est certes très technique, mais il n'empêche qu'il faut que nous puissions disposer d'une allocation budgétaire qui soit clairement désignée dans le cadre des projets européens LEADER. Les initiatives du programme Plan wallon de développement rural dans le cadre de ce programme LEADER ne sont plus considérées comme des fonds structurels aujourd'hui et donc, il y a bien lieu de créer pour ces projets LEADER une allocation budgétaire propre dans le volet action sociale. C'est la raison pour laquelle vous voyez cette ligne apparaître.

Les projets s'inscrivent principalement dans le cadre de projets de solidarité ou de réseaux de jardins conservatoires et solidaires. Il s'agit du projet GAL — Groupement d'actions locales, pour être très précise.

On me posait une question pertinente sur des liens entre deux programmes, « Soutien des initiatives privées en matière d'égalité des chances » et « Soutien des initiatives publiques en matière d'égalité des chances ». C'est vous, Monsieur Daele, qui m'interpelliez. Pour répondre à votre question, il faut bien constater que ces deux allocations budgétaires visent des publics différents puisque les bénéficiaires dans le cadre des soutiens des initiatives publiques sont des bénéficiaires publics, c'est-à-dire communes, CPAS, provinces, éventuellement même des parastataux, alors que dans le cadre de l'allocation relative à des soutiens à des initiatives privées, il s'agit de bénéficiaires privés plutôt associatifs comme Cap Sciences humaines, Praxis, le Collectif de femmes battues, des ASBL en charge de la lutte contre l'homophobie ou des ASBL en charge de l'égalité des chances, tout simplement.

M. Daele (Ecolo) -Il faut pouvoir veiller à ce que leurs missions ne se recoupent pas, même si ce sont des institutions différentes.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Evidemment, on tente toujours de veiller à ce qu'une activité soit bien subventionnée et que des réseaux fonctionnent entre ces associations actives sur le terrain. Vous verrez que dans le cadre de certaines journées mondiales ou des événements de ce type, il y a vraiment des coopérations qui s'opèrent entre les acteurs publics et des acteurs privés et qui ont tout leur sens dans notre réseau.

En ce qui concerne le crédit social, c'est M. Elsen, je pense, qui m'interpellait sur l'AB 33.11 « Exécution de la garantie envers l'ASBL Osiris Credal+ » et plus précisément sur l'augmentation des moyens réservés dans le cadre de cette allocation. Ce montant est défini par une convention. Donc, la réponse est assez simple, il s'agit de garantir des crédits sociaux à la consommation octroyés par Credal. On vise le remboursement à concurrence de 75% des crédits défaillants agréés en comité d'acceptation.

La question de M. Kilic concernait les crédits consacrés à l'intégration des populations d'origine étrangère. Vous me parliez notamment, M. Kilic, des CRIPE — Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères. Si on additionne les quatre allocations budgétaires consacrées à cette politique, on constate effectivement une augmentation en 2010 par rapport au budget 2009 qui s'élève à 12%. Cette augmentation s'élève à 21% par rapport à 2008. Vous imaginez donc l'effort réalisé à cet égard. C'est important et cela montre combien le Gouvernement wallon a la volonté de s'inscrire dans cette politique, précisément au moment où se déroule cette campagne de régularisation des personnes sans papiers. A cet égard, des moyens ont été dégagés pour permettre dans la foulée de cette campagne de régularisation de répondre aux besoins qui vont naître, notamment d'intégration des personnes qui seront régularisées.

Mme la Présidente. – Nous allons aborder à présent le programme 14 « Familles et troisième âge ».

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – J'ai effectivement quelques questions concernant les familles et le troisième âge.

Madame la Ministre, nous avons abordé tout à l'heure les deux allocations de base dans le cadre du rapport de la Cour des comptes sur les centres de planning. Je vois, à l'AB 33.67 « Centres de planning », qu'il y a une allocation sur les subventions aux centres de planning pour l'acquisition de moyens contraceptifs dans le cadre du Plan inclusion sociale.

Je voulais profiter de cette allocation de base pour voir ce qu'il en est du suivi de la résolution que nous avions adoptée au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française sur les cours d'éducation sexuelle et affective puisque c'étaient les centres de planning qui étaient chargés de leur mise en oeuvre, aussi bien au niveau de la Communauté française que de la Région wallonne. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mon deuxième point concerne l'allocation 41.04 « Interventions régionales en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale ». Une augmentation de 0 à 11,75 millions d'euros est à noter. Pourriez-vous donner quelques explications par rapport à cette allocation ?

Tout à l'heure, dans le cadre de la discussion générale, je pense que vous avez abordé la problématique du service d'inspection. Puisque nous sommes dans le programme familles et troisième âge, je m'interroge sur les ressources de ce service, qui, si j'ai bon souvenir, comprenait moins de dix personnes pour assurer une inspection au niveau de toutes les structures au niveau de la Région wallonne. Y a-t-il une augmentation du nombre de personnes ? Y a-t-il une augmentation au niveau du budget ?

Dans le cadre de ce programme et des discussions que nous venons d'avoir depuis ce matin, je ne vous ai entendue à aucun moment parler de la problématique de la maladie d'Alzheimer. Or, nous avons mené un travail sous la précédente législature adoptant à l'unanimité du Parlement une résolution. Dans la DPR, le contenu de cette résolution est bien repris.

Un budget, c'est la mise en oeuvre de la DPR et donc je voulais savoir, Madame la Ministre, comment allez-vous mettre en oeuvre cette partie là de la DPR, et notamment améliorer les moyens de détection, créer un centre d'expertise, mieux prendre en compte les besoins de l'entourage du patient, soutenir la mise en place d'unités spécifiques — je crois que c'est un point très important, et développer en synergie avec les autres niveaux de pouvoir un véritable plan transversal. Au niveau des réunions interministérielles, ce volet là aussi devra être adopté.

Je terminerai en abordant la problématique de l'Agence de lutte contre la maltraitances des personnes âgées. On a déjà abordé ce sujet tout à l'heure, les dossiers sont en augmentation. Ce qui est important, pour moi, c'est la prévention. C'est là le premier des objectifs et donc je pense qu'il sera bon, à l'avenir, dans le cadre d'une question ou d'une interpellation, de pouvoir faire le bilan du travail de l'Agence. Ce n'est sans doute pas aujourd'hui le moment ou l'occasion de le faire.

Vous avez fait de la publicité, Madame la Ministre, pour l'ASBL Respect Seniors. Nous avons contacté cette ASBL. Il faut bien reconnaître que les 10.000 euros dépensés pour cette publicité n'ont pas servi à grand chose car quand on composait le numéro vert indiqué (0800/30.300), c'était... une banque qui décrochait. Voilà un copier-coller malheureux sans doute...Je raconte cette anecdote pour détendre l'atmosphère, n'y voyez pas malice.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je vois que vous avez le temps de vous amuser...

Mme Bertouille (MR). – C'était pour donner l'information aux personnes concernées qui m'auraient demandé où elles devaient s'adresser. Je suppose, Madame la Ministre, que vous allez refaire une publicité pour que tout un chacun soit bien informé de la création de cette ASBL.

Mme la Présidente. – Merci Madame Bertouille. Madame Salvi, Monsieur Elsen. Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes sur le programme 14, je donne la parole à Madame Salvi.

Mme Salvi (cdH). – Juste une petite question dans la foulée de l'allocation de base 33.04 sur la subvention à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Nous avons eu un échange très intéressant il y a quelques semaines en Commission sur la problématique de la maltraitance. J'ai eu d'ailleurs l'occasion d'en reparler à la Communauté française avec M. le Ministre-Président. Comme j'observe une augmentation de la dotation à cette Agence, ma question est de savoir si, indépendamment de l'évaluation qui devra en être faite, une extension des missions de cette ASBL pourrait éventuellement être envisagée. J'avais déjà évoqué ce point. Il pourrait s'avérer intéressant à l'avenir, outre le soutien aux personnes âgées, de

prévoir une extension vis-à-vis des adultes et des parents qui aujourd'hui font l'objet de maltraitances de la part de leur enfant adulte.

Mme la Présidente. – Je donne la parole à Monsieur Elsen.

M. Elsen (cdH). – Brièvement, je voudrais aborder deux allocations qui portent à peu près sur le même sujet : l'allocation de base 51.07 « subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de maisons de repos gérées par des ASBL », d'une part, et, en parallèle, la 63.03, qui concerne le même type de subventions, gérées par des pouvoirs publics.

Je souhaiterais simplement obtenir une explication sur la diminution significative de moyens de part et d'autre. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre pour ses réponses sur le programme 14.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En ce qui concerne la première question, adressée par Mme Bertouille, sur les cours d'éducation affective et sexuelle, il est clair que l'on s'ancre pleinement dans la volonté d'inscrire des cours. Evidemment, cela ne pourra se faire qu'en concertation avec la Communauté française. Nous retrouvons cette volonté dans la DPR et je pense que nous sommes bien d'accord sur le souhait et le besoin de synergies pour pouvoir réaliser cet objectif, peut-être avec les centres de planning. Nous verrons cela sur le terrain au niveau de la mise en oeuvre, mais la volonté est bien là.

En ce qui concerne l'augmentation du personnel de l'inspection, on est passé de 10 à 13 inspecteurs, pour répondre très clairement et précisément à la question.

En ce qui concerne la maladie d'Alzheimer, la résolution a pleinement été intégrée dans la DPR, ainsi que dans la déclaration de politique communautaire, par ailleurs. Vous voyez qu'il y a une réelle synergie. Nous allons interpeller le fédéral via la Commission interministérielle Santé puisque là aussi il s'agit bien d'une approche concertée entre la Région wallonne, la Communauté française et le pouvoir fédéral. C'est un plan transversal, bien sûr, entre les différents niveaux de pouvoir.

Dans le décret Maisons de repos, figure une mention spécifique pour l'habitat Kangourou pour les personnes désorientées.

L'extension des missions de l'ASBL Respect Seniors, nous en avons déjà largement discuté lors de notre débat en Commission suite à votre question, Madame Salvi. L'Agence se développe, elle débute, elle est toute fraîche, toute jeune. Elle vient seulement de compléter son cadre de personnel. Les professionnels, bien sûr, souhaitent développer pleinement leurs compétences dans le cadre des missions qui leur sont dévolues actuellement et cela concerne aujourd'hui les personnes âgées. C'est évidemment un métier extrêment spécifique qui requiert aujourd'hui une attention de tous les instants et qui enclenche une forte collaboration avec tout le secteur de la gériatrie. Ils sont extrêment spécialisés. Mais j'entends bien votre question. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler en cours de la législature mais, pour l'instant, je pense que l'ASBL doit s'atteler à sa mission première, mise en oeuvre relativement récemment. Voilà ce que je peux vous répondre à cet égard.

En ce qui concerne, Monsieur Elsen, les équipements des Maisons de repos, il est clair que les gros travaux sont pris en compte dans le cadre des financements alternatifs, ce sont d'autres moyens de financement. Dans le cadre — vous l'avez abordé, Madame Bertouille — des mises en conformité, les crédits, on l'a vu dans les années précédentes, n'ont pas été utilisés. C'est la raison pour laquelle nous avons été chercher nos mesures d'économies dans ces allocations budgétaires spécifiques.

Mme la Présidente. – Je voudrais intervenir en temps que parlementaire. Je demanderai donc à M. Tiberghien d'assumer durant quelques minutes la présidence de la Commission.

M. Tiberghien prend place au fauteuil présidentiel.

Mme Fernandez Fernandez (PS). – Je voudrais revenir sur vos propos quant à la vie affective et sexuelle. J'ai travaillé avec des personnes handicapées et je vous demanderai, au cours de cette législature, de ne pas oublier l'aspect touchant à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Je pense que le secteur souhaite des débats et des interventions à ce sujet. A l'instar de la problématique de la vie sexuelle et affective dans les Maisons de retraite, il s'agit d'une réalité. Je pense que le secteur est souvent démuni et ne trouve pas de réponse chez le politique. Il serait intéressant d'avoir des débats en la matière, Madame la Ministre.

Mme Fernandez-Fernandez reprend place au fauteuil présidentiel.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Tiberghien, d'avoir assuré la Présidence pour ces quelques minutes.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Ce n'est pas une question. Evidemment, il n'y a pas de réponse appropriée. Simplement, je voudrais signaler qu'un débat va avoir lieu au plan fédéral sur la question de la sexualité pour les personnes handicapées. Nous le suivrons bien sûr dans le cadre des compétences qui nous sont liées. J'imagine que nous aurons l'occasion de revenir sur cette question qui m'apparaît également fondamentale.

Mme Bertouille (MR). – Ce débat fédéral, comment est-il organisé? Peut-on s'y inscrire au niveau de la Région? Peut-on être invités?

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Le débat relèvera du Sénat. Et clairement, dans le partage de compétences, il revient aujourd'hui au Sénat de tenir ce débat, qui relève plus de l'éthique effectivement.

Mme la Présidente. – Sur le programme 14, je pense qu'on a fait le tour. Nous en arrivons au programme 15, concernant les personnes handicapées. Je rappelle donc aux membres de la Commission qu'il y aura un débat sur le budget spécifique de l'AWIPH en janvier et j'attends vos questions. Madame Bertouille, puis Monsieur Daele.

Mme Bertouille (MR). – Effectivement, nous joindrons l'examen du rapport annuel de l'AWIPH et le contrat de gestion puisqu'il n'a jamais été abordé dans le Commission, à mon grand étonnement. Enfin, il a été certainement abordé dans le cadre d'interpellations et de questions mais pas formellement avec la venue des représentants de l'AWIPH.

Je voulais aborder simplement deux choses, Madame la Ministre.

Tout d'abord, la problématique de l'accès des enfants handicapés dans les crèches. Il y a eu un appel à projets sous la précédente législature et il y a donc des puéricultrices volantes, si je peux me permettre car c'est comme ça qu'on les appelle, qui circulent au niveau des structures d'accueil de la petite enfance. Avez-vous comme projet de généraliser, d'intensifier, de multiplier? Je pense que l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les maisons d'enfants est quelque chose d'important pour les enfants et pour les parents.

Deuxième chose, nous avons eu il y a quelques jours le débat sur la problématique sur l'accès aux aides de l'AWIPH pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Je n'aborderai pas le fond du dossier, on aura certainement encore l'occasion d'y revenir mais je voudrais avoir des explications par rapport à vos déclarations, Madame la Ministre, puisque j'ai vu dans la presse que vous aviez un plan par rapport à la problématique des plus de 65 ans. Et donc, je vous lis simplement: «ce serait des aides publiques qui tiendraient compte des difficultés de vie d'une personne. Important, on ne travaillera pas seuls, cela se fera avec le fédéral qui mène la politique de santé et ce sera au cas par cas. Un budget — et c'est là où se situe ma question — de 1,5 millions d'euros a été dégagé pour 2010, je me suis battue pour ça». Je n'ai pas, au travers de la discussion que nous avons depuis ce matin 9 heures, perçu la spécificité de ce million et demi ni sa situation budgétaire par rapport aux augmentations que vous annoncez. Je voudrais avoir des précisions en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). – Je souhaiterais intervenir par rapport à l'allocation de base 33.06 «soutien à des initiatives dans le domaine du langage des signes». Tout d'abord sur l'intitulé, je porte à votre attention le fait que la dénomination officielle est «langue des signes». Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir changer le libellé. Ensuite, pour que ces 350.000 euros puissent être utilisé, il faut absolument avoir des traducteurs disponibles en langue des signes et donc pouvoir avoir un lien avec la Communauté française de manière à disposer de suffisamment de traducteurs formés. Si il n'y en n'a pas assez sur notre territoire, nous devons pouvoir prendre contact avec les villes frontalières comme Lille, où il y a un nombre suffisant de traducteurs.

Mme la Présidente. – Y a t-il d'autres demandes d'intervention sur le programme 15?

La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – En ce qui concerne la question de l'accès des enfants handicapés dans les crèches, Madame Bertrouille, sachez simplement que nous soutenons des initiatives de manière générale pour l'accessibilité tout public. Nous ne le faisons pas seuls puisque cette question concerne l'Aménagement du territoire en général, dans sa dimension relative à l'accessibilité.

Dans la question particulière des enfants handicapés dans les crèches, là, excusez-moi, mais les crèches ne dépendent plus de nos compétences et il faudra en discuter avec M. le Ministre Nollet en charge de la Petite enfance.

Mme Bertouille (MR). – Je viens de vous entendre par rapport à M. Nollet, mais c'est dans le cadre de la politique de l'AWIPH et donc, c'est l'accueil des enfants handicapés dans les structures.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je ne pourrais faire cela qu'en concertation avec M. le Ministre Nollet. De toute façon, j'en reste à ma conviction que je ne pourrais pas faire cela toute seule. Il faudra effectivement se mettre autour de la table et faire cela en synergie avec le Ministre qui a la compétence des crèches, mais j'insiste parce que très souvent, comme la compétence était liée aux nôtres sous l'ancienne législature, je reçois encore beaucoup de courriers relativement aux crèches.

Aujourd'hui, il y a des projets pilotes à cet égard et ils seront évalués et ce, en concertation avec l'AWIPH. Vous avez raison sur ce point, cet aspect rentre bien dans le cadre du programme 15 de l'AWIPH. Les projets en cours seront évalués.

En ce qui concerne l'aide matérielle, nous avons déjà eu un débat sur l'octroi de ces aides après 65 ans. J'ai expliqué dans la presse que faire sauter cette barrière des 65 ans relevait de l'impossible. C'est irréaliste financièrement, nous en sommes conscients.

Si nous voulons avancer dans cette voie, c'est-à-dire permettre à certaines personnes qui vivent des situations extrêmement difficiles d'être aidées, nous ne pourrons le faire qu'en concertation avec le Fédéral puisqu'il y a toute la question des soins qui est derrière. L'INAMI est donc concernée. Nous ne pourrons le faire qu'au cas par cas et non pas dans le cadre du budget AWIPH, c'est la raison pour laquelle vous ne trouvez rien ici. Ce n'est évidemment pas une question qui relève de la politique de la personne handicapée, mais bien plus, comme je l'ai expliqué, d'une politique d'aides aux personnes âgées. Ce sont des projets que nous tenterons de développer et vous ne trouvez pas 1,5 million dans le cadre de la politique des personnes handicapées, puisque nous avons bien dit que cela ne relevait pas de la politique des personnes handicapées.

En ce qui concerne la langue des signes, je n'ai pas bien entendu la question de M. Daele, excusez-moi. C'est moi qui était inattentive à un moment donné. La question c'était qu'on parle de langues des signes et pas de langage ?

M. Daele (Ecolo). – En effet.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Soyez rassurez, nous changerons dorénavant et pour vous rassurer pleinement, j'ai participé encore hier à un débat en soirée sur « le regard en langue des signes », soyez conscient que je serai très précise à l'avenir sur la relecture des documents, même budgétaires, y compris, dans les titres.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Pour la problématique des structures d'accueil des enfants, effectivement, cela doit se faire en concertation avec l'ONE, donc en concertation avec M. le Ministre Nollet au niveau de la Communauté française, on va y arriver, mais ma volonté, ma question et mon souci, c'est que ce soit généralisé et que ces projets puissent s'intensifier, parce qu'avoir deux, trois péricultrices volantes au niveau de la Région wallonne et de la Communauté française, cela n'a peut-être pas beaucoup de sens au niveau de la concrétisation au quotidien.

Par rapport à votre 1,5 million de nouvelles politiques que vous avez dégagées en 2010, j'entends bien que ce ne sera pas dans le budget de l'AWIPH, ce n'est pas dans ce cadre puisque toute la problématique est liée à une difficulté budgétaire alors qu'on peut évaluer à 12 millions d'euros le montant nécessaire si on fait une politique minimaliste en la matière. Ma question était de savoir où se trouve ce 1,5 million dans votre budget, puisqu'aujourd'hui, nous examinons votre budget global et pas uniquement le budget de l'AWIPH. Nous devrions le voir, le localiser à un endroit et donc, là était ma question.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Patience, patience, Madame Bertouille, il viendra, mais clairement puisqu'il n'est pas dans le programme relatif aux personnes handicapées, vous le trouvez ailleurs, et clairement, il n'est pas encore défini aujourd'hui, puisque c'est un projet. Un projet cela veut dire qu'il est en devenir. Il nous faut le temps de le monter et donc, nous le trouvons dans les politiques transversales. Nous reviendrons vers vous quand nous aurons plus de précisions et plus de concertations. Comme je vous l'ai dit, cela se fera à la fois en concertation avec d'autres niveaux de pouvoir, mais aussi, en concertation avec les acteurs de terrain.

Comme nous en sommes ici au budget, permettez-moi de vous dire simplement que nous avons réservé des moyens qui sont dans les politiques transversales et que nous reviendrons dans le courant de l'exercice pour les modalités plus précises.

Mme la Présidente. – La parole est Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Donc, c'est le 1,5 million des politiques transversales identifié dans le budget que nous examinons aujourd'hui. C'est bien ce 1,5 million là que vous avez dédicacé tout à l'heure à toute une série de sujets et donc, je ne vous avais pas entendue par rapport à la problématique des plus de 65 ans, j'ai entendu la problématique des polyhandicapés, handicapés lourds, etc. Ce que vous avez déclaré au niveau de la presse, le 1,5 million ne va pas servir qu'à cela, il y aura être 100.000 euros pour les plus de 65 ans.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je pense tout de même en avoir parlé tout à l'heure ou bien vous étiez peut-être absente ?

Nous avons la volonté de permettre aux aînés d'améliorer leur quotidien, d'assurer leur autonomie et là, on est clairement dans une politique pour personnes de plus de 65 ans et ce 1,5 million servira globalement à mettre en oeuvre des projets, et comme ils sont à mettre en oeuvre, vous me permettrez d'attendre la dévolution exacte des moyens à chacune de ces politiques.

Concernant la question des polyhandicapés, je reviendrai aussi sur ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'une évaluation est nécessaire par rapport à ce qui existe déjà actuellement, c'est comme pour les conventions nominatives. Il y a un budget réservé clairement dans le cas de l'AWIPH pour 15 nouvelles places pour les cas très lourds, une évaluation et puis, en fonction de cela, on reviendra vers peut-être de nouveaux budgets.

Mme Bertouille (MR). – Je prends acte de vos déclarations et je vous réinterpellerai dans les prochaines semaines sur le sujet pour voir l'évolution de la situation.

Mme la Présidente. – Nous avons fait le tour des programmes.

Avant de passer au vote, je voudrais en tout cas vous remercier toutes et tous pour l'ambiance dans laquelle s'est faite ce débat, dans une ambiance constructive et je pense que par rapport à d'autres Commissions, cela valait la peine d'être souligné et remercier évidemment aussi toutes les collaboratrices et collaborateurs des différents groupes et de la Ministre et bien évidemment la Ministre pour ses réponses.

Vote

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote. Vote sur le budget 2010.

Le projet de décret est adopté.

Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, la Commission de la Santé de l'Action sociale et de l'Égalité des chances recommande par 9 voix contre 2 à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae*.

Confiance au rapporteur

Mme la Présidente. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 05 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille , MR

M. Matthieu Daele, Ecolo

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Marc Elsen, cdH

Mme Julie Fernandez Fernandez, Présidente

M. Serdar Kilic, PS

Mme Sophie Pecriaux, PS

Mme Véronique Salvi, cdH

Mme Malika Sonnet, PS

M. Luc Tiberghien, Ecolo

Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASI	Association de santé intégrée
AWEx	Agence Wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BAP	Budget d'assistance personnelle
CFP	Centre de formation professionnelle
CHP	Centre hospitalier psychiatrique
CoCoF	Commission communautaire française
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
DGO	Direction générale opérationnelle
DPR	Déclaration de Politique régionale
ETA	Entreprise de Travail adapté
FIH	Fédération des Institutions hospitalières
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GAL	Groupe paritaire "Aménagement des locaux"
INAMI	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
OIP	Organisme d'Intérêt public
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
PST3	Plan Stratégique 3 Inclusion Sociale
PTP	Programme de transition professionnelle
SELOR	Secrétariat permanent de Recrutement de l'État (Sélectionner - Orienter)
SESAME	Standardisation en Europe sur des aspects sémantiques dans le domaine de la médecine (AIM)
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie